



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A128

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets 2011

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FÉRAUD Jean-Claude - FÉRAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danièle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FÉRAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LAFON Henri donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMI Héliot - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - BERNARD Christine - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FENESTRAZ Martine - GALLESE Alexandre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PELLENCE Roger - RIVET-JOLIN Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Michel BOULAN
Co-rapporteurs : Jean-Marc PERRIN
Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Rapport Annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets 2011.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le rapport annuel est un document obligatoire dont le contenu, défini par décret d'application, assure la transparence des actions engagées en matière de gestion des déchets. Il est présenté chaque année à l'assemblée délibérante et contient des indicateurs techniques et financiers sur la gestion du service.

Exposé des motifs :

1- Rappel du contexte

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales qui assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés élaborent un rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets » est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dès sa transmission au contrôle de légalité dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* définit le contenu du rapport en précisant les indicateurs techniques et les indicateurs financiers devant obligatoirement y figurer.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport à son assemblée délibérante. Le rapport d'activité 2011 rentre dans le cadre de ces dispositions.

L'avis préalable de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en juin 2012 a été requis.

Le rapport annuel est accompagné d'un document de synthèse regroupant les points clés de l'année et valorisant les actions relatives à la gestion des déchets.

2- Les indicateurs techniques et financiers du Rapport Annuel Déchets 2011

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Communauté du Pays d'Aix en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le territoire communautaire, les communes membres, la population communautaire et son évolution de 1999 à 2011, les compétences communautaires, l'organisation des services et les agents,
- les actions en termes de prévention des déchets dans le cadre du programme local de Prévention des déchets,
- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels de la collecte sélective, des déchèteries et du traitement en CSDU des déchets résiduels,
- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets.

Les principales informations du rapport 2011 sont reprises ci-dessous :

Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population réactualisée de 2011 (référence population Dotation Globale de Fonctionnement). Outre l'accroissement de la population

communautaire de 66 % due à l'extension du périmètre depuis la création de la communauté en 1994, **la population DGF n'a pas augmenté globalement (+ 0,04 %) de 2010 à 2011**. Des évolutions sont observées sur les communes de Peyrolles (+ 4,4 %), Lambesc (+ 3,9 %) et Vitrolles (- 2,2 %).

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- Le tonnage des **Déchets Ménagers et Assimilés résiduels après collecte sélective : 132.321 tonnes, soit 358 kg/hab/an**. Il diminue de 0,7 % par rapport à l'année précédente.

- Le tonnage issu des **Collectes Sélective et Séparative : 19.355 tonnes, soit 52 kg/hab/an**. Le tonnage est en progression de + 5,4 % par rapport à 2010.

Les 19.355 tonnes sont constituées de 18.877 tonnes issues de la collecte sélective auprès des ménages et de 478 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur les centres ville de Pertuis et Aix en Provence.

- Détail de la collecte sélective issue des ménages : tous les flux sont en progression :

- + 8,7 % pour les emballages
- + 1,8 % pour les papiers / journaux / magazines
- + 3,5 % pour le verre.

- Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **112.637 tonnes, soit 305 kg/hab/an**. Il augmente de **7,3 %** par rapport à l'année précédente.

	Tonnages 2011	Kg/hab/an
Déchets Ménagers	132.321	358
Collecte Sélective	18.877	52
Collecte Séparative	478	
Déchèterie	112 637	305
Total	264 314	714

⇒ Au total, une augmentation de 2,7 % du tonnage des Déchets Ménagers Assimilés par rapport à 2010, et une proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de 40,6 % du total des déchets collectés (rappel en 2010 : 40 %, en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %).

4 – Les moyens et mode de gestion :

Concernant les moyens matériels :

- 17 déchèteries communautaires et 2 installations non communautaires sont à la disposition des habitants de la Communauté du Pays d'Aix
- 5 centres de transfert existent sur le territoire sur lesquels 80 % des Ordures résiduels transitent et 100 % de la collecte sélective au porte à porte.
- 5 centres de traitement des déchets ultimes utilisés.
- un parc de 100 véhicules de collecte pour assurer la collecte en régie.
- un parc important et en développement des dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et de dispositifs enterrés nécessitant :
 - l'acquisition de bacs et sacs de pré-collecte pour la maintenance du parc, le projet d'extension des consignes de tri de la collecte sélective, le développement du tri sur la commune de Coudoux et le réajustement du mode de collecte sur Ventabren.
 - l'acquisition des équipements enterrés, semi-enterrés et escamotables pour les déchets ménagers résiduels et recyclables.

Concernant les moyens humains :

Effectif stable (322 agents) au sein du Département Déchets Ménagers.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 16 communes sont en régie, les autres en prestation de service.
- Pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte à porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires extérieurs excepté le site de Puylobier.
- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix en Provence et Rousset.

5 - Les données financières :

Le coût global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **116,5 €/hab/an**, il est stable par rapport à 2010.

La décomposition par service des 116,5 € est la suivante :

- 59,8 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle

- 17,8 €/hab/an pour la Collecte Sélective dont 4 €/hab pour le tri des déchets
- 18,2 €/hab/an pour le Traitement
- 20,7 €/hab/an pour le Transport/ Logistique et les Déchèteries.

Le financement de ce service provient à 87,7 % de la TEOM et 12,3 % issus des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions d'organismes d'état et de la vente de service (traitement).

6 – Les actions fortes de l'activité déchet 2011

⇒ **Concernant la prévention des déchets, la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets** en partenariat avec l'ADEME et l'Etat et sous convention de financement annuelle pour la période 2010-2011 entre l'ADEME, le Préfet de Région PACA et la Communauté du Pays d'Aix.

- le développement du compostage et de la valorisation organique :

La poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels en **2011** a permis de distribuer **3.040 composteurs** individuels.

Depuis 2006, ce sont **12.173 composteurs** qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'équiper 24 % des foyers individuels d'ici 2014. Fin 2011, 16 % du nombre des foyers en habitats pavillonnaire du territoire étaient équipés.

- les actions scolaires :

Pour l'année scolaire 2010/2011, ce sont 251 classes soit 6 300 enfants qui ont bénéficié d'une intervention de matière de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage.

- les opérations pilote de sensibilisation aux sur-emballages en centre ville

Dans le cadre de la semaine de Développement Durable, la Communauté du Pays d'Aix a lancé une action de sensibilisation à la réduction des déchets à la source sur le centre ville d'Aix en Provence. En partenariat avec les commerçants du centre ville, ce sont **3.000 cabas réutilisables** qui ont été distribués aux clients. Une enquête de satisfaction auprès des détenteurs de cabas a prouvé l'utilité d'une telle opération de sensibilisation.

- les opérations d'animation pour l'achat éco-responsable dans la grande distribution

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets à la source, la Communauté du Pays d'Aix a organisé plusieurs manifestations dans les magasins LIDL de Rousset et Vitrolles et dans l'HYPERS U de Pertuis : les

opérations ont pour objectif de mobiliser autour de l'achat éco-responsable en privilégiant les produits moins générateurs de déchets.

- les Assises Régionales

Organiser par le réseau Idéal et par la Communauté du Pays d'Aix, les Assises régionales de la gestion territoriale des déchets organisées, à Aix en Provence, ont réuni plus de 300 représentants territoriaux et nationaux. Des séances plénières ont permis de présenter la stratégie de la CPA en matière de tri et de prévention des déchets, séances enrichies par des ateliers thématiques éclairés par des témoignages et des retours d'expériences.

⇒ Dans le cadre du schéma directeur des collectes engagé par la direction des collectes, le **règlement des collectes** a été approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011. Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et du respect des règles.

⇒ Une **démarche** participative a été engagée en matière de **sécurité**, impliquant l'ensemble des services opérationnels et supports de la collecte. L'objectif est de diminuer les accidents du travail.

⇒ La poursuite du programme **d'acquisition de dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, a permis de mettre en place 52 dispositifs sur le territoire.

Depuis le début du lancement du programme, ce sont plus de 300 colonnes enterrées, semi-enterrées et escamotables qui ont été installées sur le territoire.

⇒ Suite à un appel à projet national, la **Communauté du Pays d'Aix a été retenue** par Eco-Emballages pour **expérimenter le projet d'extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes** : Rousset, Mimet, Châteauneuf le Rouge et Trets. L'objectif est de trier tous les plastiques y compris les films, pots de yogourt et barquettes en polystyrène....déchets considérés actuellement comme refus de tri. L'année 2011 a été consacrée à la préparation administrative et technique du projet afin de permettre son démarrage en mars 2012 jusqu'en fin 2013.

L'expérimentation doit également permettre de développer et pérenniser les nouvelles filières de valorisation de ces nouvelles résines plastiques, le but étant de développer cette consigne à terme sur tout le territoire national.

⇒ Avec la société **Eco-Emballages**, un **nouveau contrat a été signé pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E**. Il remplace l'ancien contrat Barème D. Ce nouveau contrat, modifiant le calcul des soutiens à la tonne, est basé sur la notion de performance intégrant également les soutiens à la communication.

⇒ L'année 2011 a permis de poursuivre le développement et le réajustement de la **collecte sélective** au porte à porte sur les communes de **Coudoux** et **Ventabren**.

⇒ Concernant des centres ville, le périmètre a été étendu sur la **collecte séparative des cartons des commerçants** centre d'Aix en Provence et développé sur le centre de Pertuis. Au total, ce sont **478 tonnes** de cartons collectés et **valorisés**.

⇒ La **collecte des sapins** a permis de collecter **7 tonnes de bois** de sapin et ainsi de les valoriser en compost.

⇒ La **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants. Un effort particulier a été mis en oeuvre lors de la mise en place de nouveaux équipements et des réorganisations des services de collecte sélective.

⇒ Concernant le **matériel de collecte** : la poursuite de l'utilisation du Bio diesel pour les 19 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest. Dans le cadre d'un **programme d'éco-conduite**, ce sont 25 agents de la collecte qui ont été formés en 2011.

L'acquisition d'une benne basculante à motorisation électrique a été destinée à la collecte des cartons en centre ville d'Aix en Provence.

⇒ Afin de lutter contre les actes de vandalisme, des **systèmes de vidéo surveillance** ont équipé les **déchèteries** de Bouc Bel Air, Aix Parade, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil et Vitrolles.

Construction de la déchèterie des Pennes Mirabeau.

Une action de mise en sécurité des déchèteries de La Roque d'Anthéron et Meyrargues a été engagée par la CPA afin de prévenir la chute des utilisateurs.

L'enquête menée auprès des utilisateurs confirme un taux de satisfaction de 80 % des usagers interrogés.

Pour baisser la toxicité des déchets, une **collecte itinérante des déchets dangereux** a eu lieu dans les communes les plus éloignées d'une déchèterie.

⇒ La filière D3E mise en place sur l'ensemble des déchèteries a permis de collecter **1 074 tonnes** de Déchets Electriques et Electroniques.

⇒ Aboutissement des **travaux d'aménagements engagés sur le centre de transfert de Vitrolles** afin de permettre de réceptionner les produits issus de la collecte sélective.

⇒ L' **ISDND de l'Arbois** reste une composante essentielle de la compétence déchet.

Un plan d'actions de lutte contre les odeurs a été engagé par la Communauté du Pays d'Aix (modification des méthodes d'exploitation, mise en place d'un jury de nez ...). Les premiers constats semblent confirmer l'efficacité de ces actions.

Une demande d'autorisation d'exploitation a été déposée par la CPA auprès des services préfectoraux afin de prolonger la durée de vie du site.

La plate forme de valorisation des biogaz a produit 21 GWh d'électricité verte, évitant ainsi 1800 tonnes de CO2 rejetées.

Le site de l'Arbois s'est ouvert en 2011 aux visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement : 600 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation.

⇒ Concernant la **requalification des décharges**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2014. En 2011, la décharge de Meyrargues a été requalifiée. Des études ont été faites pour les décharges de Pertuis et Le Puy Sainte Réparate.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-5 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L541-10, R543-53 à R543-65 ;

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 juin 2012 relatif au Rapport Annuel 2011 sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 juin 2012 ;

VU l'avis de la Commission Déchets du 19 juin 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le présent rapport annuel de l'année 2011 sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets 2011

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIL. 2012



**COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**
Communauté du Pays d'Aix



2011

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service d'élimination des déchets**



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2011

Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868

13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Introduction	5
Le territoire communautaire : statut et compétence	7
■ statut	7
■ les communes membres et l'évolution de la population	7
■ les compétences	10
■ le financement du service	10
■ les règles de collecte	10
■ les agents et l'organisation	11
La sécurité	12
Bilan du gisement des déchets ménagers et assimilés	13
Le devenir des déchets triés	16
La prévention des déchets	18
■ les objectifs de la loi Grenelle	18
■ le Programme Local de Prévention des déchets	18
■ les actions de prévention 2011	19
La collecte des déchets ménagers et assimilés	22
■ les équipements de pre-collecte	22
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles	29
- les services	29
- les indicateurs techniques	32
■ la collecte sélective	33
- les services	33
- les indicateurs techniques	40
■ le matériel de collecte	49
■ la communication de proximité	50
Les installations de traitement	53
■ les déchèteries	55
- les équipements	55
- les services	56
- les indicateurs techniques	59
■ le transport : les centres de transfert	64
- les équipements	64
- les services	66
- les indicateurs techniques	66
■ le traitement	70
- les équipements	70
- les services	74
- les indicateurs techniques	76
Les indicateurs financiers	81
Bilan 2011	88



INTRODUCTION

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 impose à la Communauté du Pays d'Aix de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.

Organes d'instruction du rapport 2011 :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux en mai-juin 2012
- Commission Déchets Ménagers en juin 2012
- Bureau Communautaire en juin 2012
- Conseil Communautaire en juillet 2012



LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : STATUT ET COMPÉTENCE

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes. Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis son statut actuel sous forme de Communauté d'Agglomération,

augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce nouveau statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu se renforcer les rangs de l'EPCI en plusieurs vagues, pour arriver en 2002 à la configuration actuelle de 34 communes membres pour une population de

332 617 habitants suivant le dernier recensement effectué en 1999 et de 369 679 habitants en 2011 selon les chiffres officiels (référence : population DGF 2011).



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
est composée de **34 communes** :
et **369 679 habitants** (population 2011)

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	Communes	Population recensement 1999	Population 2010	Population 2011
1						Aix-en-Provence	134 222	149 300	148 872
2						Vitrolles	36 784	37 922	37 079
3						Bouc Bel Air	12 297	13 939	13 790
4						Venelles	7 537	8 396	8 389
5						Saint Cannat	4 626	5 457	5 543
6						Coudoux	2 868	3 421	3 463
							198 334		
7						Simiane Collongue	5 272	6 074	5 933
8						Saint Marc Jaumegarde	1 078	1 152	1 186
9						Vauvenargues	729	980	992
Extension CCPA 1997							7 079		
							205 413		
10						Jouques	3 321	4 275	4 357
11						Meyrargues	3 284	3 601	3 596
12						Peyrolles en Provence	3 914	4 418	4 614
13						Le Puy Sainte Réparate	4 812	5 303	5 464
14						Saint Estève Janson	302	358	354
Extension CCPA 1998							15 633		
							221 046		
15						Le Tholonet	2 267	2 335	2 334
16						Lambesc	7 597	8 829	9 172
17						Rognes	4 194	4 797	4 846
18						La Roque d'Anthéron	4 446	5 151	5 224
19						Pertuis	17 810	19 134	19 308
Extension CCPA 2000							36 314		
							257 360		
20						Les Pennes Mirabeau	19 043	20 416	20 375
21						Cabriès	7 890	8 601	8 496
22						Meyreuil	4 408	5 149	5 228
23						Saint Antonin	165	163	164
24						Beaurecueil	568	651	652
25						Châteauneuf le Rouge	1 869	2 154	2 167
26						Rousset	3 617	4 352	4 494
27						Puylobier	1 473	1 860	1 909
28						Saint Paul lez Durance	790	1 042	1 052
29						Eguilles	7 127	7 834	7 896
30						Ventabren	4 552	5 088	5 032
31						Trets	9 314	10 403	10 509
32						Peynier	2 781	3 353	3 328
33						Fuveau	7 509	9 037	9 273
Extension Communauté d'agglo 2001							71 106		
							328 466		
34						Mimet	4 151	4 578	4 588
Extension Communauté d'agglo 2002							4 151		
							332 617	369 523	369 679

chapitre 2

La population a augmenté globalement de 0,04 % de 2010 à 2011. L'évolution est observée sur les communes de Peyrolles (+ 4,44 %), de Lambesc (+ 3,88 %), de Rousset (+3,26 %), du Puy Sainte Réparate (+3,04%), de Saint Marc Jaumegarde (+ 2,95 %), de Puylobier (+ 2,63 %) et de Fuveau (+ 2,61 %). Des baisses sont observées notamment sur Vitrolles (- 2,22 %) et Aix en Provence (-0,29 %).

Accroissement de la population communautaire

Communes triées par population	Population 2 010 DGF	Population 2 011 DGF	Répartition de la population	Évolution Population 2010/2011
Aix-En-Provence	149 300	148 872	40,27%	-0,29%
Vitrolles	37 922	37 079	10,03%	-2,22%
Les Pennes Mirabeau	20 416	20 375	5,51%	-0,20%
Pertuis	19 134	19 308	5,22%	0,91%
Bouc Bel Air	13 939	13 790	3,73%	-1,07%
Trets	10 403	10 509	2,84%	1,02%
Cabriès	8 601	8 496	2,30%	-1,22%
Lambesc	8 829	9 172	2,48%	3,88%
Venelles	8 396	8 389	2,27%	-0,08%
Fuveau	9 037	9 273	2,51%	2,61%
Eguilles	7 834	7 896	2,14%	0,79%
Simiane Collongue	6 074	5 933	1,60%	-2,32%
Le Puy Sainte Réparate	5 303	5 464	1,48%	3,04%
Saint Cannat	5 457	5 543	1,50%	1,58%
Ventabren	5 088	5 032	1,36%	-1,10%
La Roque d'Anthéron	5 151	5 224	1,41%	1,42%
Meyreuil	5 149	5 228	1,41%	1,53%
Rognes	4 797	4 846	1,31%	1,02%
Mimet	4 578	4 588	1,24%	0,22%
Peyrolles en Provence	4 418	4 614	1,25%	4,44%
Rousset	4 352	4 494	1,22%	3,26%
Jouques	4 275	4 357	1,18%	1,92%
Meyrargues	3 601	3 596	0,97%	-0,14%
Coudoux	3 421	3 463	0,94%	1,23%
Peynier	3 353	3 328	0,90%	-0,75%
Le Tholonet	2 335	2 334	0,63%	-0,04%
Châteauneuf le Rouge	2 154	2 167	0,59%	0,60%
Puylobier	1 860	1 909	0,52%	2,63%
Saint Marc Jaumegarde	1 152	1 186	0,32%	2,95%
Saint Paul lès Durance	1 042	1 052	0,28%	0,96%
Vauvenargues	980	992	0,27%	1,22%
Beaurecueil	651	652	0,18%	0,15%
Saint Estève Janson	358	354	0,10%	-1,12%
Saint Antonin	163	164	0,04%	0,61%
	369 523	369 679		0,04%



LES COMPETENCES

La Communauté exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages. Au premier janvier 2003, les communes

ont transféré à la CPA le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets, ainsi que la requalification des décharges brutes. Ainsi, depuis cette date, la CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le financement du service communautaire est assuré par le produit de la TEOM, le budget général de la communauté et les recettes de valorisation.

En 2011 le taux de TEOM calculé et voté depuis 2010 est un taux unique à 9,60% pour toutes les communes du territoire (Conseil du 10/12/10 délibération n°2010-A180).

LE RÉGLEMENT DE COLLECTE DEFINISSANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Dans le cadre du Schéma Directeur des Collectes engagé par la Direction des Collectes depuis 2010, le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix a été approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.

L'année 2012 sera destinée à mettre en application les règles de fonctionnement, organiser les modalités de respect du règlement et engager une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

Ce document est l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Le règlement des collectes définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.



LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département Déchets Ménagers rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé autour de plusieurs Directions:

- **La Direction Adjointe Support des Collectes :** La gestion des marchés de collecte et prestations associées. La gestion budgétaire, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte.
- **La Direction Adjointe Exploitation :** La collecte Traditionnelle et Collecte Sélective en régie, la collecte des encombrants.
- **La Direction Traitement :** Déchèterie, Centres de Transfert, logistique, ISDND de l'Arbois, prestations de traitement externalisées, requalification des décharges brutes.

En 2011, 322 agents faisaient partie du Département Déchets Ménagers et sont répartis de la façon suivante :

Directions Adjointes des Collectes :

total de 309 agents

- 11 cadres A
- 15 cadres B
- 283 agents de catégorie C

Direction Traitement :

total de 13 agents

- 5 cadres A
- 2 cadres B
- 6 agents de catégorie C

Détail répartition					
		Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total
DIRECTION COLLECTE	Direction	11	7	22	40
	Secteur Centre	-	2	149	151
	Secteur Nord	-	2	33	35
	Secteur Sud-Ouest	-	2	40	42
	Secteur Sud-Est	-	1	25	26
	Quai de Transfert (Aix)	-	1	14	15
	Total direction collecte	11	15	283	309
DIRECTION TRAITEMENT		5	2	6	13
TOTAL GESTION DES DÉCHETS		16	17	289	322

LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL



L'année 2011 a été marquée par la volonté du Département Déchets Ménagers, d'engager une démarche participative en matière de sécurité impliquant l'ensemble des services Opérationnels et Supports de la collecte.

Cette démarche, qui a pour objectif de diminuer le nombre d'accidents du travail, repose sur :

- la prise de conscience et l'implication des agents dans les mesures de prévention,
- l'amélioration des conditions de travail des agents,
- la formation des agents en matière de sécurité.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en place, dès 2012, de groupes de réflexion au sein des pôles de proximité, dont le but est de faire émerger des propositions d'actions concrètes pour améliorer la sécurité des collectes.



chapitre 3

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

LA MESURE DES TONNAGES

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- ⊙ la collecte des déchets ménagers : 132 321 tonnes, **soit 358 kg/hab/an**
- ⊙ la collecte sélective et séparative : 19 355 tonnes, **soit 52 kg/hab/an**
- ⊙ les déchèteries : 112 637 tonnes, **soit 305 kg/hab/an**

Au total 264 314 tonnes de DMA sont collectées, soit 714 kg/hab/an **dont 40,6% entrent en filière de valorisation**

**Au total 264 314 tonnes de DMA sont collectées,
soit 714 kg/hab/an.**

Sur les 264 314 tonnes de DMA collectées, 107 405 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 40,6 % du tonnage total.

Globalement cette année, ce ratio de DMA est en légère augmentation de 2,7 % par rapport à 2010. Plus précisément :

- ⊙ la quantité de déchets collectée en **déchèterie augmente de 7,3 %**, soit 7 617 tonnes de plus,
- ⊙ la quantité de **déchets ménagers** issue de la collecte traditionnelle **diminue de 0,7 %**, soit 896 tonnes en moins,
- ⊙ la quantité de déchets issue de la **collecte sélective et séparative** est en **progression de 5,4%** soit 982 tonnes de plus réparties en 210 tonnes de carton et 772 tonnes issues de la collecte sélective.
- ⊙ concernant la collecte sélective l'année pleine sur Vitrolles contribue à la hausse globale des tonnages sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA).

Tous les flux collectés sont en progression :

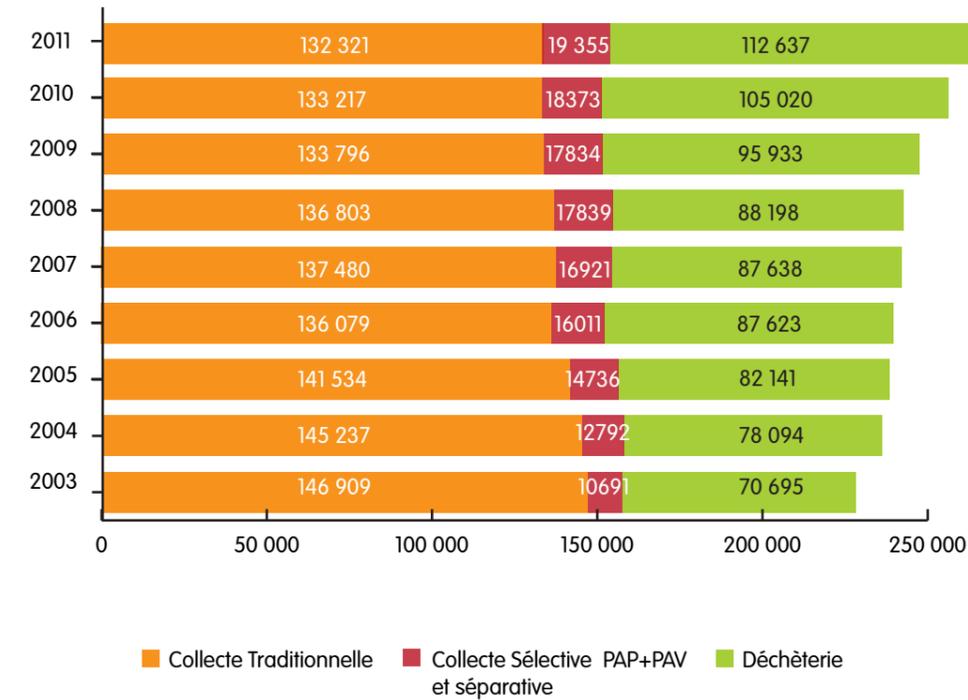
- +8,7% pour les Emballages,**
- +1,8% pour les Papiers/Journaux/Magazines**
- +3,5% pour le Verre.**

Sur un total de 18 877 tonnes collectées, 16 605 tonnes sont valorisées.

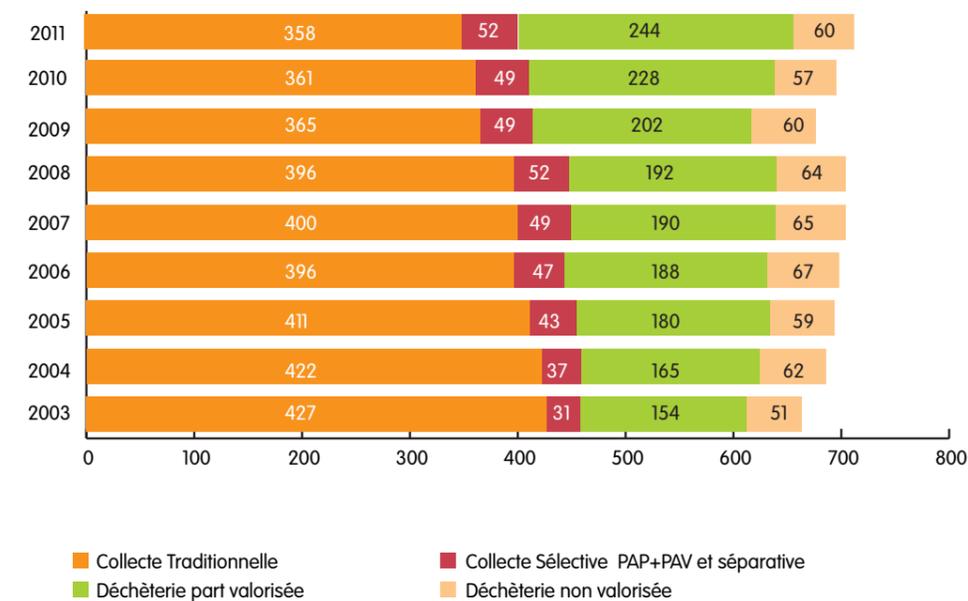


Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2011 exprimés en tonnes et en Kg/hab

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/habitant/an



Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers Assimilés collectées par la CPA en 2011

Communes	Population 2011	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV Total	
Aix-En-Provence*	148 872	56 305	6 967	63 272		
Beaurecueil	652	241	37	278		
Bouc Bel Air	13 790	4 510	868	5 378		
Cabriès	8 496	3 392	564	3 955		
Chateauneuf le Rouge	2 167	625	182	808		
Coudoux	3 463	1 065	169	1 234		
Eguilles	7 896	2 145	458	2 603		
Fuveau	9 273	3 078	433	3 511		
Jouques	4 357	1 109	229	1 338		
La Roque d'Anthéron	5 224	1 729	210	1 938		
Lambesc	9 172	2 956	512	3 468		
Le Puy Sainte Réparate	5 464	1 952	310	2 261		
Le Tholonet	2 334	593	176	769		
Les Pennes Mirabeau	20 375	6 269	1 136	7 405		
Meyrargues	3 596	1 200	171	1 372		
Meyreuil	5 228	1 789	408	2 197		
Mimet	4 588	1 412	283	1 695		
Pertuis*	19 308	8 376	1 102	9 478		
Peynier	3 328	1 473	166	1 639		
Peyrolles en Provence	4 614	1 501	237	1 738		
Puylobier	1 909	670	126	796		
Rognes	4 846	1 562	211	1 773		
Russet	4 494	1 748	275	2 023		
Saint Antonin	164	57	11	68		
Saint Cannat	5 543	1 786	313	2 099		
Saint Estève Janson	354	131	21	152		
Saint Marc Jaumegarde	1 186	301	52	353		
Saint Paul lès Durance	1 052	439	72	511		
Simiane Collongue	5 933	1 740	358	2 098		
Trets	10 509	3 697	591	4 288		
Vauvenargues	992	263	97	360		
Venelles	8 389	2 944	617	3 562		
Ventabren	5 032	1 426	315	1 741		
Vitrolles	37 079	13 837	1 676	15 513		
2011	369 679	132 321	19 355	151 677	112 637	264 314
2010	369 523	133 217	18 105	151 322	105 020	256 342
2009	366 762	133 796	17 834	151 630	95 933	247 563
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	242 840
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	242 039
2006		136 079	16 011	152 090	87 622	239 712
2005		141 534	14 736	156 270	82 141	238 411
2004		145 237	12 792	158 029	78 094	236 123
2003		146 909	10 691	157 600	70 695	228 295

* collectes sélective et séparative

TOTAL DMA



LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Trier ces déchets contribue à :

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que quand il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

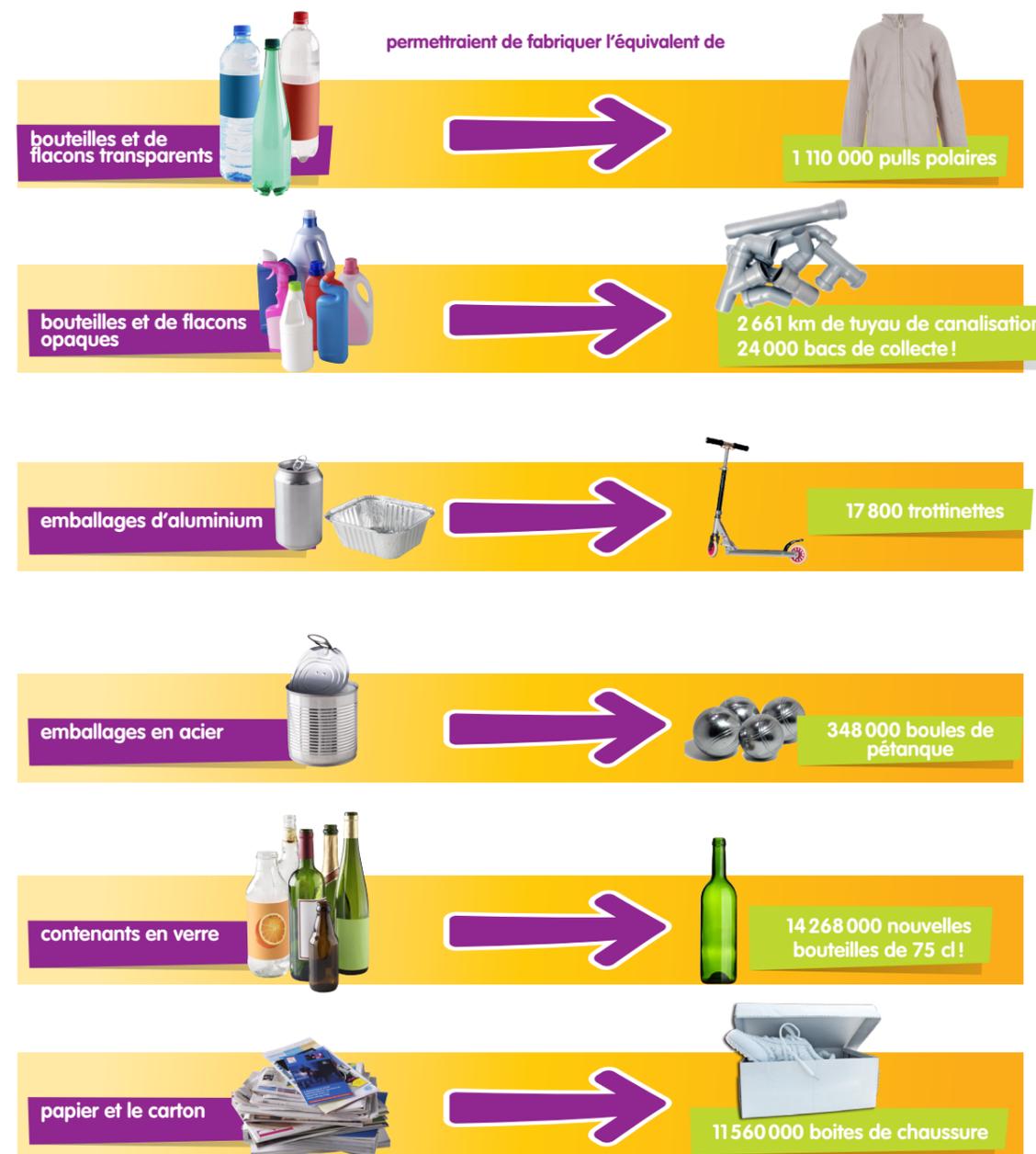
Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

Concrètement sur le territoire de la Communauté, ce sont :

- **18 millions de bouteilles et de flacons transparents triés** par les habitants du Pays d'Aix représentent de 383 tonnes de pétrole brut économisé,
- **11 millions de bouteilles flaconnages opaques triés** par les habitants du Pays d'Aix représentent de 182 tonnes de pétrole brut économisé,
- **2 millions de canettes de 33 cl par les habitants** du Pays d'Aix représentent de 74 tonnes de bauxite et 32 m³ d'eau économisés,
- **3 millions de boîtes de conserve par les habitants** du Pays d'Aix représentent de 543 tonnes de minerai de fer et 3 200 m³ d'eau économisés,
- **14 millions de bouteilles en verre triées par les habitants** du Pays d'Aix représentent de 4 300 tonnes de sable et 7 800 m³ d'eau économisés,
- **38 millions de boîtes en carton triées par les habitants** du Pays d'Aix représentent de 4 000 tonnes de bois et 135 000 m³ d'eau économisés.

- créer de nouveaux produits recyclés

Sur le territoire de la Communauté, les tonnages recyclés de :



Remarque : les quantités de produits économisés et de nouveaux produits sont données par Eco-Emballages.

- Maîtriser l'évolution des coûts de gestion des déchets

Nous sommes de plus en plus nombreux et produisons de plus en plus de déchets.

En 1975, nous produisons 217 kg/hab/an d'ordures ménagères collectées.

En 2011, 358 kg/hab/an. En conséquence, les coûts de la collecte et les coûts de traitement dits « ultimes » supportés par la collectivité risquent d'augmenter.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement la Communauté du Pays d'Aix a lancé le 17 décembre 2010 l'élaboration de son programme local de prévention des déchets.

LES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE

La loi « Grenelle 2 » de l'Environnement du 12 juillet 2010 dans la partie relative aux déchets, vise à mettre en place une gestion durable des déchets en fixant trois principaux objectifs nationaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015. En particulier, améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant le compostage domestique.
- Diminuer de 15 % d'ici 2012 la quantité de déchets partant en incinération ou en enfouissement.

L'atteinte de ces objectifs passe par une série de mesures et la Communauté s'est alors engagée dans l'élaboration de son propre **programme local de prévention des déchets** visant à réduire les déchets à la source et éviter ainsi leur présentation à la collecte.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ils visent à réduire de 11 000 tonnes les quantités des déchets enfouis à l'Arbois d'ici 2015 ainsi que leur toxicité.

- Les enjeux

Ce programme permettra :

- d'économiser le territoire et d'orchestrer son exemplarité
- de développer une production et une distribution responsable en rendant les entreprises parties prenantes
- d'organiser une communication à destination du grand public cohérente, novatrice et relayée sur tout le territoire
- de contribuer à mettre en synergie les programmes publics sur les 34 communes
- de mesurer les progrès réalisés pour accroître l'efficacité des actions.

- Les étapes du Programme

➔ Suite à la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic en 2010, un cadre a été défini notamment en matière de réduction des tonnages et d'identification des partenaires locaux en matière de prévention afin de les mobiliser lors d'un comité de suivi en février.

➔ Au cours des mois de mai à juillet, une phase de concertation a été organisée. Elle a permis de réunir plus de 130 acteurs au sein de 8 groupes de réflexion :

- Institutionnels : ADEME, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat,...

- Associations : Terre de commerce, APACA, CPIE du Pays d'Aix, UFC Que Choisir, Union Consommation Logement
- Grande distribution : Hyper U, Carrefour, Géant Casino, Lidl.
- Acteurs en matière de réduction de la toxicité des déchets : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), ARS PACA, Association Française des Diabétiques, Conseil de l'ordre des médecins, Conseil des l'ordre des pharmaciens...
- Enseignement : Rectorat, Inspection d'Académie, CROUS, Université du Pays d'Aix
- Experts techniques intervenant dans le domaine de la prévention : Eco2distrib, Eco science Provence ...
- Tourisme, hôtel, restaurant, Office du tourisme, Bouches-du-Rhône tourisme, Fédération de l'Industrie Hôtelière
- Acteur du réemploi : Emmaüs, De Fil en Aiguilles, Remise en jeu, la Fibre solidaire, Huile de coude et Matière Grise...

L'ensemble de ces acteurs se sont réunis pour réfléchir autour de huit thèmes, bio déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, bio déchets et déchets verts, distribution produit, emballages, toxicité déchets dangereux, encombrants réemploi, exemplarité sur le territoire et réduction des déchets approche transversale.

Cette concertation a permis de définir des actions concrètes à développer sur la période 2012-2015. En plus du maintien des actions engagées par la CPA (développement du compostage individuel), de nouvelles actions ont été retenues par le comité de pilotage pour l'année 2012, comme :

- Le déploiement du compostage collectif dans 45 résidences et lombricompostage.
- L'étude de faisabilité pour la création de plateforme de compostage de déchets vert, de broyage et mise en réseau pour garantir les débouchés des déchets verts
- Des événements de sensibilisation des consommateurs aux achats écoresponsables
- L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI
- La campagne de communication sur les gestes de la prévention
- Et la poursuite de l'opération STOP PUB.
- Une Charte marchés forains Ecoresponsable.

- Le partenariat avec l'ADEME et l'Etat

La Communauté du Pays d'Aix a signé le 17 décembre 2010 un accord cadre de partenariat pluriannuel et la convention de Financement annuelle 2010-2011 avec l'ADEME et le Préfet de la région PACA.

L'ADEME apporte son soutien technique et financier au prorata de l'atteinte des objectifs définis.

Cette accord définit les objectifs en matière de prévention et les actions développées pour réduire les tonnages et la toxicité des déchets.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Communauté du Pays d'Aix a lancé et poursuivi des actions en matière de prévention visant à sensibiliser les habitants du territoire afin de modifier leur comportement sont :

- Développement du compostage domestique

La distribution est accompagnée de réunions d'informations lors de « La Tournée du compost » dans 5 communes au printemps et 9 communes à l'automne. Des ateliers pratiques sont organisés chaque premier samedi du mois dans les jardins pédagogiques de Meyrargues et de la Roque d'Anthéron. Enfin un programme pédagogique est proposé aux enfants des écoles primaires sur la thématique du compostage.



En 2011, 3 040 composteurs individuels ont été distribués dans les communes. Globalement, ce programme, a permis à 12 173 foyers de s'initier au compostage depuis 2006 sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant d'atteindre d'ici 2014, 24% des foyers individuels, soit 17 000 composteurs.

COMMUNES	2006	2008	2009	2010	2011	BILAN	Objectifs d'équiper 24 % des foyers individuels
AIX EN PROVENCE		476	227	239	138	1080	33 % de l'objectif atteint
BEAURECUEIL		25		14	3	42	84 % de l'objectif atteint
BOUC BEL AIR		468	360	50	83	961	Objectif atteint, > 100 %
CABRIES		7	316	198	57	578	78 % de l'objectif atteint
CHATEAUNEUF LE ROUGE			47	69	26	142	95 % de l'objectif atteint
COUDOUX		148	46	39	26	259	Objectif atteint, > 100 %
EGUILLES		284	41	123	242	690	Objectif atteint, > 100 %
FUVEAU		395		132	44	571	95 % de l'objectif atteint
JOUQUES			117	33	194	344	Objectif atteint, > 100 %
LAMBESC			417	125	11	553	85 % de l'objectif atteint
LA ROQUE D'ANTHERON		190		62	16	268	89 % de l'objectif atteint
LE PUY SAINTE REPARADE			115	53	207	375	Objectif atteint, > 100 %
LES PENNES MIRABEAU		348	153	99	514	1114	86 % de l'objectif atteint
LE THOLONET		54				54	36 % de l'objectif atteint
MEYRARGUES			167	60	5	232	Objectif atteint, > 100 %
MEYREUIL		197	27	21	44	289	64 % de l'objectif atteint
MIMET		75		37	258	370	Objectif atteint, > 100 %
PERTUIS	204		106	88	226	624	52 % de l'objectif atteint
PEYNIER		119		12	4	135	59 % de l'objectif atteint
PEYROLLES EN PROVENCE		93		41	75	209	70 % de l'objectif atteint
PUYLOUBIER			43	18	23	84	65 % de l'objectif atteint
ROGNES		193		150	2	345	99 % de l'objectif atteint
ROUSSET		67	15	7	101	190	76 % de l'objectif atteint
SAINT ANTONIN SUR BAYON			18	2		20	Objectif atteint, > 100 %
SAINT CANNAT			147	89	17	253	68 % de l'objectif atteint
SAINT ESTEVE JANSON		37		1		38	Objectif atteint, > 100 %
SAINT MARC JAUMEGARDE		120	9		1	130	Objectif atteint, > 100 %
SAINT PAUL LEZ DURANCE		32		16		48	96 % de l'objectif atteint
SIMIANE COLLONGUE			223	61	28	312	78 % de l'objectif atteint
TRETS			171	54	124	349	53 % de l'objectif atteint
VAUVENARGUES		63				63	79 % de l'objectif atteint
VENELLES		151	131	108	82	472	94 % de l'objectif atteint
VENTABREN		208		84	11	303	76 % de l'objectif atteint
VITROLLES		29	139	30	478	676	48 % de l'objectif atteint
TOTAL	204	3 779	3 035	2 115	3 040	12 173	

- Les actions scolaires

Depuis 2000, la CPA développe des actions de sensibilisation sur la thématique des déchets envers le jeune public. Ces animations dans les écoles primaires sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix. Ces programmes ont été conçus en étroite collaboration avec l'Education Nationale et les éducateurs à l'environnement. Deux programmes ont été proposés : collecte et valorisation des déchets ménagers et le compost fait à l'école. Ils se composent d'une information générale d'une heure sur le sujet, d'une formule d'approfondissement : animation de plusieurs demi-journées et visite de site : jardins pédagogique, ISDND de l'Arbois

Pour l'année scolaire 2010/2011, ce sont 251 classes qui ont bénéficié d'une intervention sur l'un des deux programmes et de supports pédagogiques, soit environ 6 300 enfants.

- L'opération pilote de sensibilisation aux sur-emballages dans le centre ville d'Aix-en-Provence et diffusion de cabas

En partenariat avec les commerçants du centre ville d'Aix-en-Provence, la CPA a diffusé en avril 3 000 cabas réutilisables afin de limiter les sacs plastiques et mis à disposition dans les magasins des corbeilles pour dépôt des sur-emballages en carton.

Une quarantaine de commerçants a participé à cette opération de sensibilisation en distribuant l'ensemble des cabas et les supports d'information à leurs clients. Une enquête de satisfaction auprès de 115 clients détenteurs du cabas a prouvé l'utilité d'une telle opération pilote destinée à sensibiliser tous les acteurs. Les cartons ainsi collectés ont été valorisés dans la filière carton.



- Les Assises régionales de la Gestion territoriale des déchets à Aix-en-Provence

Plus de 300 représentants territoriaux nationaux ont participé aux premières Assises régionales de la gestion territoriale de déchets organisées à Aix-en-Provence en septembre 2011 par le réseau Idéal.

La CPA a été un acteur majeur de ces rencontres. Elle a présenté sa stratégie en matière de tri et de prévention des déchets lors des séances plénières. Des ateliers thématiques, largement éclairés par les témoignages et retours d'expériences des acteurs du territoire ayant participé à l'élaboration du Programme local de prévention ont démontrés l'ancrage très opérationnel du Programme local de prévention du Pays d'Aix.»

- Les animations dans la grande distribution

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 27 novembre 2011, la Communauté du Pays d'Aix a organisé plusieurs manifestations sur son territoire :

- animation dans les magasins LIDL de Rousset et Vitrolles : lancement d'une sensibilisation sur les modes de consommation moins générateurs de déchets. Il s'agit de permettre aux clients de laisser dans les magasins les emballages superflus pendant une semaine.
- animation sur la consommation éco-responsable dans l'HYPER U de Pertuis : Mise en place d'un espace prévention de 200m² et d'un parcours pédagogique dans le magasin afin d'inciter les consommateurs à privilégier des produits moins générateurs de déchets.



- L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI (Déchets de Soins à Risques Infectieux)

Dans le cadre de la réduction de la toxicité des déchets, la Communauté a versé une subvention d'un montant de 2 700 € à l'Association Française des Diabétiques du Pays d'Aix pour développer des actions de sensibilisation auprès des patients et des professionnels de la santé afin d'éviter les dépôts des DASRI dans les déchets ménagers.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE REGROUPÉES EN PAV

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou ½ enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2011 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flaconnages Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : Cartons, Briques alimentaires, Acier, Aluminium, Plastique) et du recyclables en mélange Biflux (EMR et Papier – Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs de valorisation matière des Emballages Ménagers et des Papiers Journaux Revues Magazines.

Au total, en 2011, ce sont 52 dispositifs enterrés installés sur la CPA .

Pour les ordures ménagères, l'année 2011 a été consacrée à la mise en place de :

- **4 colonnes ½ enterrées** pour les ordures ménagères sur 4 communes (Beaurecueil, Mimet, Ventabren et Vitrolles),
- **12 colonnes enterrées** sur 4 communes (Châteauneuf le Rouge, Le Puy Sainte Réparate, Saint Estève Janson et Vitrolles),
- **2 systèmes escamotables** sur 1 commune (Cabriès).

Pour les recyclables, l'année 2011 a été consacrée à la mise en place de :

- **12 colonnes ½ enterrées** sur 4 communes (Beaurecueil, Mimet, Ventabren et Coudoux),
- **22 colonnes enterrées** sur 6 communes (Châteauneuf le Rouge, Aix en Provence, Le Puy Saint Réparate, Vitrolles, Ventabren et Trets).

Pour rappel, les communes de Saint Paul lez Durance et Vauvenargues bénéficient depuis fin 2009 de dispositifs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables.

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont plus de 300 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire communautaire.



Aménagement semi enterré - LE THOLONET Aménagement enterré - AIX-EN-PROVENCE

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	36	14	42	11	28	10	106	24
Collecte Sélective	133	23	63	14	1	1	197	28
TOTAL	169	23	105	15	29	10	303	31



Les dispositifs aériens

L'année 2011 a fait l'objet de réajustement du parc de colonnes aériennes sur l'ensemble du territoire de la CPA tous les flux ont été concernés.

Le dispositif PAV communautaire

Au total, 1 706 colonnes sont implantées sur 756 PAV du territoire communautaire, soit 1 PAV pour 489 habitants (population 2011).



Vidage d'une colonne Journaux Papiers Magazines



Les dispositifs installés sur le territoire

Communes	Population 2011	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Un PAV pour X habitants
Aix-en-Provence	148 872	166	157	154	4	881
Beaurecueil	652	3	2	2		217
Bouc Bel Air	13 790	35	9	9	1	394
Cabriès - Calas	8 496	18	11	10		472
Châteauneuf le Rouge	2 167	11	3	1		197
Coudoux	3 463	6	5	7		495
Eguilles	7 896	13	8	11		607
Fuveau	9 273	18	10	11		515
Jouques	4 357	11	11	14		311
La Roque d'Anthéron	5 224	19	10	10		275
Lambesc	9 172	16	13	15		573
Le Puy Sainte Réparate	5 464	28	10	10		195
Le Tholonet	2 334	2	2	2		1167
Les Pennes Mirabeau	20 375	25	22	21	1	815
Meyrargues	3 596	19	8	6		189
Meyreuil	5 228	17	8	8		308
Mimet	4 588	18	14	14	2	255
Pertuis	19 308	32	25	30	2	603
Peynier	3 328	12	12	12		277
Peyrolles en Provence	4 614	20	8	7		231
Puylobier	1 909	10	8	8		191
Rognes	4 846	18	6	10		269
Rousset	4 494	15	10	10		300
Saint Antonin	164	1	1	1		164
Saint Cannat	5 543	30	13	14		185
Saint Estève Janson	354	4	2	2		89
Saint Marc Jaumegarde	1 186					
Saint Paul lès Durance	1 052	11	10	10		96
Simiane Collongue	5 933	9	5	5		659
Trets	10 509	33	11	15	5	318
Vauvenargues	992	6			6	165
Venelles	8 389	16	6	5		524
Ventabren	5 032	14	6	7		359
Vitrolles	37 079	97			65	382
TOTAUX	369 679	753	426	441	86	489

* BIFLUX : cf. définition page 27

LE PARC DE CONTENEURS DE COLLECTE AU PORTE A PORTE (PAP)

Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 47 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1100 litres.

En 2011, 7 000 bacs (pour les ordures ménagères et les déchets triés) ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc, du projet d'extension des consignes de tri de la collecte sélective et du développement du tri au porte à porte sur Coudoux et Ventabren.

En mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apports volontaires. Le mode Biflux est le mode retenu à terme pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).
- Pour l'habitat collectif, la dotation est un bac de Couleur jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).



En mode TRIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers JRM et Verre séparément.

Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires la dotation est la suivante :
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, **Couleur bleue**, capacité : 35 l, à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : Verre et Journaux Revues Magazines (JRM).
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, **Couleur jaune**, Capacité : 65 l à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : Emballages Ménagers Recyclables (EMR).
- Pour les secteurs collectifs et les points de regroupement le ratio de dotation pour 10 foyers maximum est le suivant : 1 bac bleu 240 L pour les Papiers JRM, 1 bac vert 240 L pour le verre et 1 bac jaune 360 L pour les Emballages Ménagers Recyclables.



LES SACS ET MATERIELS DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, la Communauté fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caissettes sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barre où sont rappelés les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2011, dans le cadre du réajustement du mode de collecte sur les communes de Ventabren, Coudoux et de la sensibilisation de proximité sur les communes d' Aix en Provence, Chateauneuf-le-Rouge et Trets, se sont de l'ordre de 4 000 sacs de précollecte qui ont été distribués.



Collecte traditionnelle des déchets ménagers Sectorisation du territoire



- Base de secteur de Proximité
- Antenne Nord
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Oest



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES SERVICES

Le territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : Secteur Sud Oest, Secteur Sud Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

RÉPARTITION DES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE

Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont collectées en régie, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2011



- Régie
- Prestataire



* Quelques colonnes OM en apport volontaire collectées par un prestataire

Service de collecte des ordures Ménagères

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CPA sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune tous les mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C2 - écarts	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA sur RDV
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement	CSDU de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire SITA SUD	C6 - centre ville C4 - extérieur	CET Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Jouques	Prestataire SILIM	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthéron	Régie	C6 - village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeaux	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CPA sur RDV
Meyrargues	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C2 - Bacs individuels C3 - Points de regroupement	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire SITA SUD	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Mimet	Régie	C3 - points de regrou- pement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune

Service de collecte des ordures Ménagères

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CPA sur RDV
Peynier	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - campagne	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles en Provence	Prestataire SILIM	C6 - centre ancien C2 - écarts	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village C3 - extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	
Rognes	Régie	C6 centre C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Régie	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Lez Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	
	SIVOM du Verdon	C3	Centre d'enfouissement Ginasservis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C2 - écarts	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 - lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - centre village C2 - écarts	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire VEOLIA	«C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupe- ment et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	VEOLIA 2 demi journée par semaine sur RDV



Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2011, le résultat des collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels (après collecte sélective) est le suivant :

Communes	Population 2011	Tonnages						Tonnages 2011	Ratio kg/hab 2011
		2005	2006	2007	2008	2009	2010		
Aix-En-Provence	148 872	57 329	57 572	58 073	57 517	56 821	57 163	56 305	378
Beaurecueil	652	224	205	232	230	231	222	241	369
Bouc Bel Air	13 790	4 732	4 711	4 697	4 666	4 239	3 874	4 510	327
Cabriès - Calas	8 496	3 698	3 642	3 604	3 808	3 449	3 474	3 392	399
Chateauneuf le Rouge	2 167	657	598	682	672	681	651	625	289
Coudoux	3 463	1 599	1 113	1 204	1 148	1 204	1 282	1 065	308
Eguilles	7 896	2 760	2 714	2 633	2 617	2 324	2 314	2 145	272
Fuveau	9 273	3 434	2 870	3 375	3 302	3 182	3 157	3 078	332
Jouques	4 357	1 315	1 261	1 156	1 204	1 192	1 102	1 109	255
La Roque d'Anthéron	5 224	1 572	1 652	1 618	1 631	1 599	1 623	1 729	331
Lambesc	9 172	3 204	2 911	2 850	2 873	2 818	2 813	2 956	322
Le Puy Sainte Réparate	5 464	2 081	2 008	2 494	2 317	2 278	2 116	1 952	357
Le Tholonet	2 334	697	700	706	699	691	694	593	254
Les Pennes Mirabeau	20 375	7 822	6 426	6 352	6 293	7 968	6 119	6 269	308
Meyrargues	3 596	1 280	1 270	1 234	1 147	1 064	1 072	1 200	334
Meyreuil	5 228	2 014	1 650	1 735	1 769	1 993	1 855	1 789	342
Mimet	4 588	1 708	1 328	1 355	1 356	1 386	1 430	1 412	308
Pertuis	19 308	8 810	8 447	7 745	8 067	7 863	7 765	8 376	434
Peynier	3 328	1 169	1 035	1 208	1 188	1 181	1 169	1 473	443
Peyrolles en Provence	4 614	1 298	1 328	1 220	1 275	1 525	1 532	1 501	325
Puylobier	1 909	488	427	508	495	480	466	670	351
Rognes	4 846	1 779	1 607	1 574	1 586	1 556	1 553	1 562	322
Rousset	4 494	1 621	1 460	1 680	1 667	1 669	1 582	1 748	389
Saint Antonin	164	101	92	104	104	103	99	57	349
Saint Cannat	5 543	1 951	1 772	1 736	1 750	1 716	1 765	1 786	322
Saint Estève Janson	354	108	113	111	112	109	126	131	370
Saint Marc Jaumegarde	1 186	293	294	297	294	290	291	301	254
Saint Paul lès Durance	1 052	328	316	316	316	316	417	439	417
Simiane Collongue	5 933	2 036	2 027	2 021	2 008	1 840	2 059	1 740	293
Trets	10 509	4 441	3 903	4 490	4 444	4 359	4 296	3 697	352
Vauvenargues	992	199	200	202	200	197	218	263	265
Venelles	8 389	3 022	2 962	2 940	2 979	2 791	2 908	2 944	351
Ventabren	5 032	1 745	1 756	1 675	1 560	1 362	1 328	1 426	283
Vitrolles	37 079	16 009	15 709	15 654	15 509	13 316	14 680	13 837	373
Tonnes OM		141 534	136 079	137 480	136 802	133 796	133 217	132 321	
Population réactualisée par an	369 679	344035	344047	344047	344047	366 762	369 523	369 679	
kg/habitant (population réactualisée)		411	396	400	396	365	361	358	



Il est important de noter que ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. Dans les faits, on estime que ces déchets constituent environ 20% des collectes. Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 105 857 tonnes globalement sur l'ensemble du territoire de la CPA.

LA COLLECTE SELECTIVE

LES SERVICES

LA COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les flux concernés sont :

- Verre
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines,
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires,
- Mélange des Emballages et Journaux Revues Magazines.

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte.

	Communes concernées	Gisements	Tri	Centre de tri	Dépenses	Recettes
PAV Verre	33 sur 34	Verre	Grossier	NON	Collecte et rechargement	Eco emballages + vente verre
PAV EMR/ BIFLUX	33 sur 34	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra, JRM	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra	OUI	Collecte et tri	Eco emballages + vente EMR et Papier
PAV Papiers JRM	31 sur 34	Papier	Papier	OUI	Collecte et tri	Vente Papier



L'exploitation des PAV

Les prestations sont toutes gérées par des contrats communautaires et ont été réalisées en 2011 de la façon suivante :

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2011, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 20 856 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade.

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	ONYX	SITA (Jas de Rhodes)
PAV EMR	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra	SILIM (sous traitant Pertuis TEPs)	BRONZO AUBAGNE
PAV JRM	Papiers, journaux, magazines, cartonnettes	SITA	SITA (Jas de Rhodes)

LA COLLECTE SELECTIVE AU PORTE A PORTE

En 2011, réajustement du mode de collecte sur la commune de Ventabren et développement de la collecte sélective au porte à porte sur la commune de Coudoux. Ainsi sur Coudoux se sont 3 463 habitants désormais équipés pour trier leur déchets.

Cette action s'inscrit dans la poursuite du programme de développement de la collecte sélective afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire communautaire de trier. Cela a permis également de redéfinir le périmètre du contenu de la prestation afin d'harmoniser le mode de collecte et la fréquence en fonction du type d'habitat et d'améliorer la desserte en tri tout en conservant les moyens employés par l'entreprise.

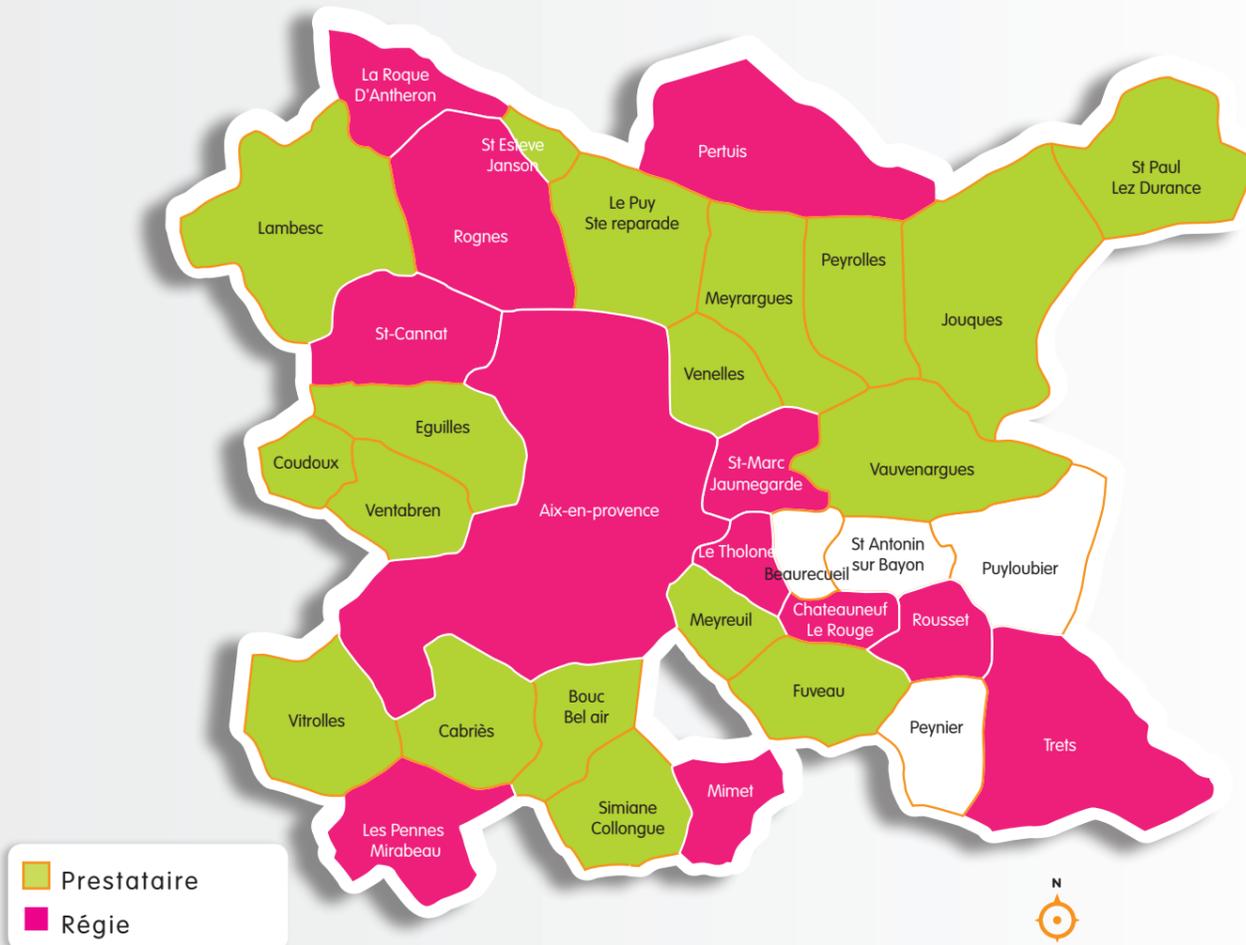
Taux de population desservie fin 2011 par la collecte sélective porte à porte			74 %
			Habitants trieurs (référence population 2011)
1999	juin	Simiane- Collongue	5 933
	juin	Bouc-Bel-Air	13 790
	septembre	Venelles	8 389
	novembre	Aix Hameau de Puyricard Aix	5 500
	Total 1999		33 612
2000	janvier	Cabriès	8 496
	juin	Aix Quartier Pignonnet/Beauvalle	6 700
	octobre	Le Puy Sainte Réparade	5 818
	novembre	Jouques	4 357
	décembre	Meyrargues	3 596
Total 2000		28 967	
2001	mai	St Marc Jaumegarde	1 186
	Total 2001		1 186
2002	mars	St Cannat	5 543
	avril	Peyrolles	4 614
Total 2002		10 157	
2003	juin	Aix Beauvalle, Fenouillères, Cuques, Val St André, Pont de Béraud	23 564
	novembre	Châteauneuf le Rouge	2 167
	novembre	Le Tholonet	2 334
Total 2003		28 065	
2004	avril	Aix St Eutrope	8 246
	mai	Aix St Donnat	3 574
	juin	Aix Loubassanne	5 804
	juin	Aix Plateau Puyricard	3 708
	septembre	Aix Rocher du Dragon	8 601
	octobre	Aix Pey Blanc	5 915
	novembre	Aix Granettes	2 159
	décembre	Aix Les Milles	6 530
	Total 2004		44 537
2005	janvier	Aix Luynes	4 450
	mars	Aix Malouesses	4 400
	avril	Rognes	4 846
	juin	Aix Tour de Ville	5 559
	juin	La Roque d'Anthéron	5 224
	novembre	Les Pennes Mirabeau	20 375
Total 2005		44 854	
2006	juin	Pertuis	19 308
	Total 2006		19 308
2007	février	Mimet	2 590
	avril	Meyreuil	5 228
	mai	Fuveau	6 869
	juin	Lambesc	3 624
	novembre	Rousset	4 494
Total 2007		22 805	
2008	septembre	Ventabren	5 032
	novembre	Eguilles	3 840
	décembre	Trets	10 509
Total 2008		19 381	
2010	octobre	Vitrolles	16 000
	Total 2010		16 000
2011		Coudoux	3 463
	Total 2011		3 463
TOTAL			272 335



Répartition des modes de gestion sur le territoire :

Sur l'ensemble des commune membres 12 sont collectées en Régie selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2011



Les modes de collecte :

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- Le mode TRIFLUX pour les communes d'Aix-en-Provence, Le Tholonet, les Pennes Mirabeau et Saint-Marc Jaumegarde.
- Le mode BIFLUX pour toutes les autres communes de la CPA.

Concernant le développement de la couverture totale du territoire, des études sont en cours de réalisation pour déterminer les incidences du changement et les étapes de mise en œuvre dans les années à venir pour le basculement du triflux vers le biflux pour les communes encore en mode triflux (Aix en Provence, Le Tholonet, Saint Marc Jaumegarde et Les Pennes Mirabeau).

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix, Châteaufeuf le Rouge, St Marc Jaumegarde, Pertuis ...).

Les partenaires financiers :

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissement structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière ; Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signées un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages** : agréée par l'Etat, garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2011 la reprise des matériaux par les filières industrielles. En effet cette année 2011 a été consacrée à la signature par anticipation du nouveau Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E établi avec l'association des maires de France. Le nouveau contrat barème E remplace celui du barème D. Ce nouveau contrat, modifiant le mode de calcul des soutiens à la tonne valorisée, est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières sont versées à la Communauté sur déclaration trimestrielle d'activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Communauté, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits qu'ils distribuent. Ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

LANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION DES CONSIGNES DE TRI

Suite à un appel à projet national, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue par Eco-Emballages pour expérimenter le projet d'extension des consignes de tri pour les plastiques sur 4 communes pilotes : Châteaufeuf-Le-Rouge, Rousset, Trets et Mimet. L'année 2011 a été consacrée à la préparation administrative et technique du projet afin de permettre le démarrage en mars 2012 jusqu'à fin 2013. L'objectif est de trier tous les plastiques y compris les films, les pots de yogourt, les boîtes de viennoiseries, les barquettes en polystyrène...

Ces déchets, actuellement considérés comme des refus de tri, feront ainsi partie des déchets triés par les 21 000 habitants pilotes.

L'expérimentation doit également permettre de développer et pérenniser, les nouvelles filières de ces nouvelles résines plastiques, le but étant de développer cette consigne à terme sur le territoire.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de matériaux et les performances de collecte en fonction de la population 2011.

Les résultats pour le flux **VERRE** ont été les suivants :

En 2011, 4 954 tonnes de Verre ont été collectées. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE page 41)

Le ratio 2011 est de 13,4 kg/hab.

Les résultats pour les flux **PAPIER JRM** ont été les suivants :

En 2011, 2 956 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 189 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV JRM page 42).

Le ratio 2011 est de 8 kg/hab.

Les résultats pour le flux **EMR** ont été les suivants :

En 2011, 982 tonnes d'EMR ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 221 tonnes d'EMR ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, EMR en mélange avec Papier JRM.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR-Biflux page 43).

Le ratio 2011 est de 3,8 kg/hab.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

• 0 % pour le Verre • 4,63 % pour les Papiers – Journaux (JRM) • 21,38 % pour les EMR - Biflux

Ils représentent pour la composition du gisement 2011, un taux de 3,89 % (avec Verre).

FLUX VERRE	Population 2011	Colonnes	Tonnages	Ratio kg/hab	Tonne / Colonne
Aix-En-Provence	148 872	166	1056	7,1	6,4
Beaurecueil	652	3	24	36,5	7,9
Bouc Bel Air	13 790	35	303	22,0	8,7
Cabriès - Calas	8 496	18	195	23,0	10,8
Chateauneuf le Rouge	2 167	11	81	37,4	7,4
Coudoux	3 463	6	57	16,5	9,5
Eguilles	7 896	13	149	18,8	11,4
Fuveau	9 273	18	144	15,6	8,0
Jouques	4 357	11	84	19,2	7,6
La Roque d'Anthéron	5 224	19	82	15,7	4,3
Lambesc	9 172	16	192	20,9	12
Le Puy Sainte Réparate	5 464	28	113	20,6	4,0
Le Tholonet	2 334	2	13	5,6	6,5
Les Pennes Mirabeau	20 375	25	144	7,1	5,8
Meyrargues	3 596	19	54	15,1	2,9
Meyreuil	5 228	17	108	20,7	6,4
Mimet	4 588	18	100	21,8	5,6
Pertuis	19 308	32	280	14,5	8,7
Peynier	3 328	12	62	18,7	5,2
Peyrolles en Provence	4 614	20	80	17,3	4,0
Puylobier	1 909	10	64	33,6	6,4
Rognes	4 846	18	105	21,7	5,8
Rousset	4 494	15	106	23,7	7,1
Saint Antonin sur Bayon	164	1	6	37,3	6,1
Saint Cannat	5 543	30	142	25,6	4,7
Saint Estève Janson	354	4	6	15,6	1,4
Saint Marc Jaumegarde	1 186		0		
Saint Paul lès Durance	1 052	11	34	32,7	3,1
Simiane Collongue	5 933	9	108	18,2	12,0
Trets	10 509	33	213	20,3	6,5
Vauvenargues	992	6	34	34,5	5,7
Venelles	8 389	16	222	26,5	13,9
Ventabren	5 032	14	141	28,1	10,1
Vitrolles	37 079	97	451	12,2	4,6
TOTAUX	369 679	753	4954	13,4	6,6

VERRE PAV	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes	3 597	3805	4318	4 681	4954,2
kg/hab	10,5	11,0	11,8	12,7	13,4

13,4 kg/hab



FLUX JRM	Population 2011	Colonnes	Tonnages	Ratio kg/hab	tonne / colonne
Aix-En-Provence	148 872	157	1191	8,0	7,6
Beaurecueil	652	2	9	13,4	4,4
Bouc Bel Air	13 790	9	49	3,5	5,4
Cabriès - Calas	8 496	11	73	8,6	6,6
Chateauneuf le Rouge	2 167	3	19	8,6	6,2
Coudoux	3 463	5	52	14,9	10,3
Eguilles	7 896	8	87	11,0	10,8
Fuveau	9 273	10	108	11,6	10,8
Jouques	4 357	11	46	10,6	4,2
La Roque d'Anthéron	5 224	10	41	7,8	4,1
Lambesc	9 172	13	88	9,6	6,8
Le Puy Sainte Réparate	5 464	10	53	9,7	5,3
Le Tholonet	2 334	2	11	4,7	5,5
Les Pennes Mirabeau	20 375	22	177	8,7	8,0
Meyrargues	3 596	8	33	9,1	4,1
Meyreuil	5 228	8	56	10,7	7,0
Mimet	4 588	14	42	9,0	3,0
Pertuis	19 308	25	225	11,6	9,0
Peynier	3 328	12	70	20,9	5,8
Peyrolles en Provence	4 614	8	24	5,2	3,0
Puylobier	1 909	8	42	21,9	5,2
Rognes	4 846	6	47	9,7	7,9
Rousset	4 494	10	70	15,7	7,0
Saint Antonin sur Bayon	164	1	3	17,0	2,8
Saint Cannat	5 543	13	48	8,7	3,7
Saint Estève Janson	354	2	10	28,1	5,0
Saint Marc Jaumegarde	1 186				
Saint Paul lès Durance	1 052	10	27	25,8	2,7
Simiane Collongue	5 933	5	35	5,9	7,1
Trets	10 509	11	123	11,7	11,1
Vauvenargues	992				
Venelles	8 389	6	55	6,5	9,1
Ventabren	5 032	6	44	8,8	7,3
Vitrolles	37 079				
TOTAUX	369 679	426	2956	8,0	6,9

JRM PAV	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes	4 089	4 160	3 607	3 408,0	2 956,5
kg/hab	11,9	12,1	9,8	9,2	8

8 kg/hab

FLUX MÉLANGÉS EMR JRM (Biflux)	Population 2011	Colonnes	Tonnages	Ratio kg/hab	tonne / colonne
Aix-En-Provence*	148 872	158	336 dont 9 tonnes de biflux JRM	2,3	2,1
Beaurecueil	652	2	5	7,1	2,3
Bouc Bel Air*	13 790	10	25 dont 2 tonnes de biflux JRM	1,8	2,5
Cabriès - Calas	8 496	10	18	2,1	1,8
Chateauneuf le Rouge**	2 167	1	0	0,0	0,0
Coudoux	3 463	7	25	7,4	3,6
Eguilles	7 896	11	25	3,2	2,3
Fuveau	9 273	11	49	5,3	4,4
Jouques	4 357	14	24	5,5	1,7
La Roque d'Anthéron	5 224	10	19	3,6	1,9
Lambesc	9 172	15	36	3,9	2,4
Le Puy Sainte Réparate	5 464	10	21	3,9	2,1
Le Tholonet	2 334	2	4	1,8	2,1
Les Pennes Mirabeau*	20 375	22	66 dont 2 tonnes de biflux JRM	3,2	3,0
Meyrargues	3 596	6	9	2,6	1,6
Meyreuil	5 228	8	14	2,8	1,8
Mimet*	4 588	16	22 dont 4,5 tonnes de biflux JRM	4,7	1,3
Pertuis*	19 308	32	72 dont 4,5 tonnes de biflux JRM	3,7	2,2
Peynier	3 328	12	34	10,2	2,8
Peyrolles en Provence	4 614	7	10	2,2	1,4
Puylobier	1 909	8	20	10,4	2,5
Rognes	4 846	10	23	4,7	2,3
Rousset	4 494	10	31	7,0	3,1
Saint Antonin sur Bayon	164	1	2	11,8	1,9
Saint Cannat	5 543	14	23	4,2	1,7
Saint Estève Janson	354	2	5	15,4	2,7
Saint Marc Jaumegarde	1 186				
Saint Paul lès Durance	1 052	10	11	10,0	1,1
Simiane Collongue	5 933	5	15	2,5	2,9
Trets*	10 509	20	72 dont 11 tonnes de biflux JRM	6,8	3,6
Vauvenargues*	992	6	63 dont 13 tonnes de biflux JRM	63,3	10,5
Venelles	8 389	5	12	1,4	2,3
Ventabren	5 032	7	24	4,8	3,5
Vitrolles *	37 079	65	276 dont 143 tonnes de biflux JRM	7,4	4,2
TOTAUX	369 679	527	1 392 dont 189 tonnes de biflux JRM	3,8	2,6

* : Colonnes Biflux sur le territoire de la commune - **: Colonne mise en service fin décembre 2011

EMR PAV	2007	2 008	2009	2010	2011
Tonnes	1 000	1 057	1 096	1 298,0	1 391,9
kg/hab	3,0	3,1	3,0	3,5	3,8

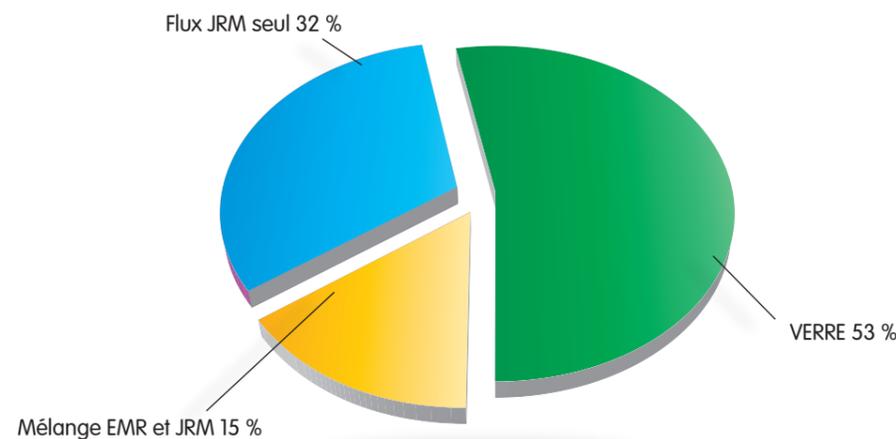
3,8 kg/hab



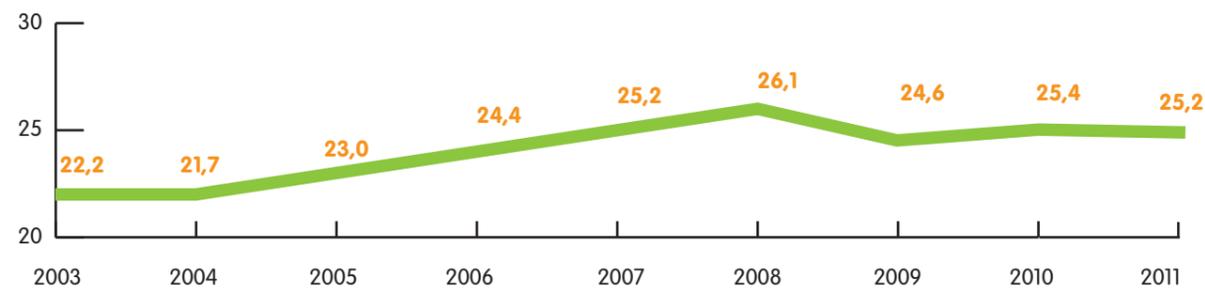
Résultat consolidé PAV par commune

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Verre	Tonnage	3 536	3597	3805	4318	4681	4954
JRM	Tonnage	3 990	4089	4160	3607	3408	2956
Mélange EMR + JRM	Tonnage	858	1000	1057	1096	1298	1392
Verre	kg/hab (population actualisée chaque année)	10,3	10,5	11,0	11,8	12,7	13,4
JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	11,6	11,9	12,0	9,8	9,2	8,0
Mélange EMR + JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	2,5	2,9	3,1	3,0	3,5	3,8
	Total matière (tonnes)	8 384	8 686	9 022	9 021	9 386	9 302
	kg/hab (population actualisée chaque année)	24,4	25,2	26,1	24,6	25,4	25,2

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2011



Dispositif PAV - Matières collectées en Kg/hab/an



	TONNAGE			TOTAL	Population 2011	Ratio kg/hab
	VERRE	JRM	Mélange EMR et JRM			
Aix-En-Provence	1056	1191	336	2 584	148 872	17,4
Beaurecueil	24	9	5	37	652	57,0
Bouc Bel Air	303	49	25	377	13 790	27,3
Cabriès	195	73	18	286	8 496	33,7
Chateauneuf le Rouge	81	19	0	100	2 167	46,2
Coudoux	57	52	25	134	3 463	38,8
Eguilles	149	87	25	261	7 896	33,0
Fuveau	144	108	49	301	9 273	32,5
Jouques	84	46	24	154	4 357	35,4
La Roque d'Anthéron	82	41	19	252	5 224	48,2
Lambesc	192	88	36	206	9 172	22,5
Le Puy Sainte Réparate	113	53	21	187	5 464	34,2
Le Tholonet	13	11	4	160	2 334	68,4
Les Pennes Mirabeau	144	177	66	256	20 375	12,5
Meyrargues	54	33	9	96	3 596	26,8
Meyreuil	108	56	14	179	5 228	34,2
Mimet	100	42	22	163	4 588	35,6
Pertuis	280	225	72	576	19 308	29,8
Peynier	62	70	34	166	3 328	49,9
Peyrolles en Provence	80	24	10	114	4 614	24,7
Puylobier	64	42	20	126	1 909	65,9
Rognes	105	47	23	175	4 846	36,1
Rousset	106	70	31	208	4 494	46,3
Saint Antonin	6	3	2	11	164	66,2
Saint Cannat	142	48	23	213	5 543	38,5
Saint Estève Janson	6	10	5	21	354	59,1
Saint Marc Jaumegarde	0	0	0	0	1 186	0,0
Saint Paul lès Durance	34	27	11	72	1 052	68,6
Simiane Collongue	108	35	15	158	5 933	26,6
Trets	213	123	72	407	10 509	38,8
Vauvenargues	34	0	63	97	992	97,8
Venelles	222	55	12	289	8 389	34,4
Ventabren	141	44	24	209	5 032	41,6
Vitrolles	451	0	276	727	37 079	19,6
TOTAUX	4 954	2956	1392*	9 302	369 679	25,2 kg/hab

En 2011, sur **9 302 tonnes** collectées par apport volontaire, **8 385 tonnes** sont valorisées soit **90 %** (hors stock). * Parmi les 1392 tonnes d'EMR Biflux collectés en apport volontaire, peuvent être différenciées 1203 tonnes d'emballages et 189 tonnes de papier JRM.

La Collecte Sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs (pop. 2011)	Tonnage Triflux	Tonnage Biflux	Ratio kg/hab
Aix en Provence	94 710	3909	103	41
Bouc Bel Air	13 790		491	36
Cabriès-Calas	8 496		278	33
Chateauneuf le Rouge	2 167		82	38
Coudoux	3 463		35	10
Equilles	3 840		197	51
Fuveau	6 869		132	19
Jouques	4 357		75	17
La Roque d'Anthéron	5 224		68	13
Lambesc	3 624		196	54
Le Puy Sainte Réparate	5 818		123	21
Le Tholonet	2 334	148		63
Les Pennes Mirabeau	20 375	749		37
Meyrargues	3 596		75	21
Meyreuil	5 228		229	44
Mimet	2 590		120	46
Pertuis	19 308		420	22
Peyrolles	4 614		123	27
Rognes	4 846		37	8
Rousset	4 494		67	15
Saint Cannat	5 543		100	18
Saint Marc de Jaumegarde	1 186	52		44
Simiane Collongue	5 933		200	34
Trets	10 509		184	18
Venelles	8 389		328	39
Ventabren	5 032		105	21
Vitrolles	16 000		949	59

En 2011, sur les **9 575 tonnes collectées** au porte à porte, **8 206 tonnes** sont valorisées, soit **86 %**.

272 335	4 858	4 717	35 kg/hab
Total Collecté (t)		9 575	
Refus Hors verre		18,68%	
Valorisé (t) avec verre		8 206	

Parmi les 4 717 tonnes Biflux collectées en porte à porte, peuvent être différenciées 2 547 tonnes d'emballage et 2 170 tonnes de papier JRM



Résultat consolidé Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2011	TONNAGES				ratio kg/hab
		PAV	PAP	Total CS		
Aix-En-Provence	148 872	2 584	4012	6 596	44	
Beaurecueil	652	37		37	57	
Bouc Bel Air	13 790	377	491	868	63	
Cabriès - Calas	8 496	286	278	564	66	
Chateauneuf le Rouge	2 167	100	82	182	84	
Coudoux	3 463	134	35	169	49	
Eguilles	7 896	261	197	458	58	
Fuveau	9 273	301	132	433	47	
Jouques	4 357	154	75	229	53	
La-Roque d'Anthéron	5 224	142	68	210	40	
Lambesc	9 172	316	196	512	56	
Le-Puy Sainte Réparate	5 464	187	123	310	57	
Le-Tholonet	2 334	28	148	176	75	
Les-Pennes Mirabeau	20 375	387	749	1 136	56	
Meyrargues	3 596	96	75	171	48	
Meyreuil	5 228	179	229	408	78	
Mimet	4 588	163	120	283	62	
Pertuis	19 308	576	420	996	52	
Peynier	3 328	166		166	50	
Peyrolles en Provence	4 614	114	123	237	51	
Puylobier	1 909	126		126	66	
Rognes	4 846	175	37	212	44	
Rousset	4 494	208	67	275	61	
Saint Antonin	164	11		11	66	
Saint Cannat	5 543	213	100	313	57	
Saint Estève Janson	354	21		21	59	
Saint Marc Jaumegarde	1 186	0	52	52	44	
Saint Paul lès Durance	1 052	72		72	69	
Simiane Collongue	5 933	158	200	358	60	
Trets	10 509	407	184	591	56	
Vauvenargues	992	97		97	98	
Venelles	8 389	289	328	617	74	
Ventabren	5 032	209	105	314	62	
Vitrolles	37 079	727	949	1 676	45	
TOTAUX	369 679	9 302	9 575	18 877	51 kg/hab	

En 2011, le système global de Collecte Sélective mis en place sur la CPA a permis de collecter **18 877 tonnes** (51 kg/hab pop.2011) parmi lesquelles **16 605 tonnes** ont été valorisées (45 kg/hab pop.2011).

Par matériaux, elle se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des JRM dans la collecte des Emballages Biflux :

- Emballages : + 8,69 %
- Journaux Revues Magazines : +1,81 %
- Verre : + 3,55 %



Performances par matériaux

	EMR/ EMR-JRM	JRM	VERRE	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	6 159	1 516	1 899	9 575
Ratio Kg/an/hab. trieurs (2011)	22,6	5,6	7,0	35,2
Taux de refus	21,01%	7,25%	0%	18,68 % hors verre 15,03 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	1 392	2 956	4 954	9 302
Ratio Kg/an/hab. (2011)	3,8	8,0	13,4	25,2
Taux de refus	21,38%	4,63%	0%	8,82 % hors verre 3,89 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	7551	4 472	6 853	18 877
Ratio Kg/an/hab. (2011)	20,4	12,1	18,5	51,0
Taux de refus	21,06%	5,52%	0%	15,39 % hors verre 9,71 % avec verre

Les autres services de la collecte séparative

LA COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU AU SEIN DES SERVICES DE LA CPA

La collecte des papiers de bureau, lancé depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents de la CPA. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA, Comindus et les Pôles de proximité. En 2011, la quantité annuelle est de 33 tonnes.

LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS

Face au succès de la collecte des cartons sur une partie du centre ville d'Aix en Provence avec plus de 500 commerçants adhérents, le périmètre de la collecte des cartons a été en 2011 étendu :

1/ Le centre ville d'Aix : un second périmètre a été mis en place, ajoutant ainsi 500 nouveaux commerçants adhérents à ce service. Désormais ce sont plus de 1 000 commerçants qui bénéficient de ce service sur la ville d'Aix en Provence.

2/ En mars 2011, la collecte des cartons a été étendue à la commune de Pertuis. Ce sont 200 commerçants et artisans de Pertuis concernés par cette opération qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte.

Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 372 tonnes de cartons pour Aix en Provence et 106 tonnes pour Pertuis qui ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.



LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Cette année, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël.

Au total, 51 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix en Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier.

Plus de 7 tonnes de bois de pin ont ainsi été collectées et transformées en compost.

LE MATERIEL DE COLLECTE



Les régies collectent 232 171 habitants en collecte traditionnelle et 173 286 habitants en Collecte Sélective (population 2011).

Engagée dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Direction des Collectes a développé des actions selon les principaux axes :

- Utilisation de carburants ou sources d'énergies alternatives. **L'opération agri-carburant** se poursuit

sur 19 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest et le volume total de Bio diesel (B30) utilisé est de 95 000 litres.

Rappel : Le bio diesel est obtenu à partir de végétaux transformés en gazole vert pour être ainsi mélangé au gazole à hauteur de 30 %. L'utilisation du bio diesel a pour objectif de réduire de 15 à 20 % les émissions d'hydrocarbures imbrûlés et de 10 à 15 % de monoxyde de carbone (source : Atmo PACA, association agréée pour la qualité de l'air).

- Responsabilisation et **sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite**. Le lancement d'un programme d'éco conduite a été réalisé en 2010 ayant pour objectif une baisse des consommations de carburant attendue de l'ordre de 8 %. 25 agents ont été formés en 2011.

- Acquisition d'un camion **à motorisation électrique** destiné à la collecte dans l'hyper centre d'Aix-en-Provence.

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective) :

SECTEUR	Nbre de vh OM	Nbre de vh TRI	Age moyen Parc OM	Age moyen Parc TRI	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	47	8	5,15	6,82	5,40	13,6
Sud-Est	12	1	6,42	7,62	6,50	17,3
Sud-Ouest	15	2	5,45	6,45	5,56	14
Nord	16	2	5,77	6,97	5,68	12,6
Total CPA	90	13	5,44	6,85	5,62	

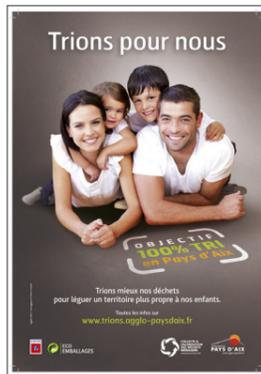
INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Résultat de la campagne institutionnelle :

En décembre 2010, la Direction des Collectes a lancé une grande campagne institutionnelle sur les gestes du tri « Trions pour nous » « Trions pour lui ». Cette campagne avait pour objectif de passer d'une logique de transmission des consignes à une logique d'amélioration de la qualité du tri ». A cette occasion un site dédié au tri sélectif « trions.agglo-paysdaix.fr » a été créé.

Les réseaux de communication utilisés ont été nombreux

- Message sur les ondes radios au rythme de 4 messages par jour,
- insertion dans le Journal de la Provence les samedis,
- parutions dans les magazines municipaux,
- affichages sur des panneaux publicitaires en utilisant les différents réseaux existants sur l'ensemble du territoire.
- arrière des cars du Pays d'Aix



Cette campagne s'est poursuivie début 2011 sur les communes de Vitrolles et d'Aix en Provence jusqu'au mois de mars 2011.

En juin 2011, la campagne a été évaluée par sondage auprès des habitants du Pays d'Aix.

- L'impact de la campagne: il apparaît que 30 % des personnes des interrogées se souviennent de la campagne 6 mois après son lancement. De manière générale sa perception est bonne.
- Communication sur le thème du tri sélectif: la majeure partie des personnes interrogées ne souhaitent pas plus d'information sur les consignes de tri, en revanche elles aimeraient connaître le devenir des déchets triés et les coûts associés.

- Outils de communication: Une majorité s'est dégagée en faveur de l'affichage et de la mise à disposition de documents.
- La totalité des enquêtés estime être sensibilisée à la prévention des déchets, de leur point de vue le tri des déchets est un enjeu important aussi bien pour la planète que pour le Pays d'Aix.

La distribution des récipients

Elle s'effectue par déplacement au domicile des habitants:

- Lors de la dotation des récipients individuels (bacs ou sacs) sont distribués. Les conseillers du tri expliquent les consignes oralement, remettent aux usagers le guide du tri et des autres déchets et « l'aide mémoire » en indiquant les jours de collecte.
- Lors des dotations de remplacement des récipients, les conseillers rappellent les consignes aux utilisateurs.

La communication de suivi

Un rappel des consignes de tri est réalisé dans les communes ou certains quartiers de communes à travers des visites au porte à porte. Ainsi, ont été effectuées des distributions de documents auprès de la population de Vitrolles, Aix-en-Provence (quartier des Fenouillères) et Pertuis (Cours de la République).



Mise en place du tri sélectif

En 2011, le tri sélectif en mode Biflux sur le porte à porte et l'apport volontaire a été mis en place sur les communes de Coudoux et réajustement du mode de collecte sur Ventabren. Les dotations se sont traduites par la distribution de:

- 2 200 supports de sensibilisation,
- 2 200 kits (guides de tri, aides mémoire, consignes),
- 2 200 sacs de pré collecte,
- 2 200 bacs de collecte sélective.

La communication de proximité

En 2011, 3 points de collecte « enterrés » de tri sélectif et d'ordures ménagères ont été mis en service sur le boulevard Victor Hugo du centre ville d'Aix en Provence. A ce titre les conseillers du tri ont organisé une campagne de sensibilisation sur les déchets, le tri sélectif et la propreté auprès des riverains et usagers de ces nouveaux dispositifs.

Environ 230 habitants ont été sensibilisés aux gestes du tri.

Lors de cette campagne ont été distribués:

- 230 sacs de précollecte,
- 230 guides déchets,
- 230 supports de sensibilisation.

Sur le même thème une campagne de sensibilisation a été organisée sur le quartier de La Duranne à Aix-en-Provence :

- 530 sacs de précollecte,
- 530 guides déchets,
- 530 supports de sensibilisation.

De même la commune de Chateaufort-le-Rouge a également bénéficié d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en place de nouveaux équipements de collecte sélective dans le centre ville de la commune :

- 150 sacs de précollecte,
- 150 guides déchets,
- 150 supports de sensibilisation.

Les conseillers du tri ont également distribué sur le quartier de la « Gavotte »:

- 200 sacs de précollecte,
- 200 supports de sensibilisation.



Les réunions publiques d'information

Ces réunions permettent de présenter le projet aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune.

L'invitation aux réunions publiques s'effectue par la :

- Distribution de courriers annonçant la démarche engagée
- Distribution d'un guide de sensibilisation aux gestes du tri

Ce boîlage est réalisé par l'équipe des conseillers du tri.

Les réunions de terrain

Ces réunions ont pour but de rencontrer les syndics de copropriété, les offices HLM, les associations syndicales de lotissement. Elles facilitent fortement l'élaboration du projet et sa consolidation in situ.

Les formations

Les conseillers du tri interviennent à la demande des communes, associations, écoles... dans le cadre de réunions d'information ou de formation au tri sélectif. En 2011, des formations ont été réalisées par les conseillers du tri auprès :

- des élèves des classes de 4^e, 3^e capa et bac pro de la maison familiale et rurale de Puyloubier sur le tri sélectif dans le cadre d'un projet pédagogique interne à l'établissement,
- des agents d'entretien dans les écoles de Trets dans le cadre de la mise en place du tri sélectif au sein des écoles.
- des travailleurs sociaux de la commune de Vitrolles.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestation sur le thème de l'Environnement. Afin de promouvoir la politique déchets, des stands sont tenus par les conseillers du tri sur le thème des déchets. En 2011 les thèmes abordés ont été le tri sélectif et le compostage.

- Aix-en-Provence : fête de l'AUC développement durable, stand sur le tri sélectif
- Les jardins d'Albertas : stand sur le compostage
- Vitrolles : Vitrolles en fête développement durable, stand sur le tri
- Simiane : « Tralalère la fête des tous petits », sensibilisation et ateliers sur le tri sélectif
- Aix en Provence : quartier La Duranne : Eco fiesta développement durable, stand sur le tri et le compostage
- Bouc Bel Air : découverte Eco citoyenne compostage et développement durable
- Les Pennes Mirabeau : forum des associations : compostage et développement durable.



Le contrôle qualité

A partir du jour J de collecte (démarrage d'un nouveau service de ramassage), les conseillers du tri effectuent pendant un mois, le suivi de la tournée de collecte afin de vérifier le taux de participation des habitants et le respect des consignes. Ce suivi permet également de réaliser des réajustements du parc de bac.

Mis en place en 2011, le contrôle qualité est un contrôle visuel et manuel d'un échantillon prélevé dans les contenants de collecte par les conseillers du tri. Le contrôle permet d'évaluer la qualité du tri et cibler le niveau de refus afin de s'améliorer en permanence.

En 2011, deux contrôles qualité ont été effectués. Le premier sur la commune de Vitrolles, le second sur la commune de La Roque d'Anthéron.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

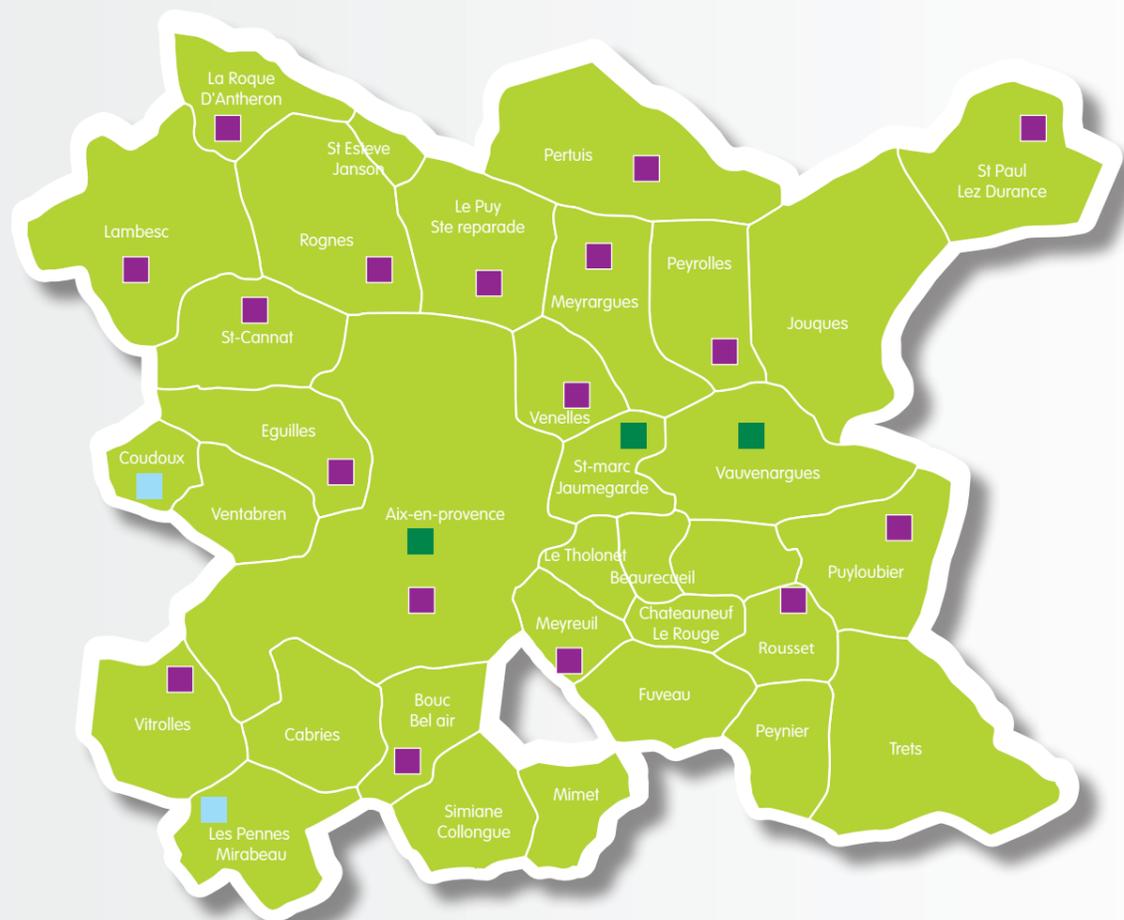
- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse 27 ont fait l'objet d'une parution et 15 ont été diffusés dans les bulletins communautaires et municipaux.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



Les Déchèteries de la CPA au 31/12/2011



- Installations existantes
- Service Déchèterie
- Points Verts (Uniquement réception des végétaux)

Remarque : Projet de déplacement de la déchèterie de Venelles

chapitre 7

LES DÉCHÈTERIES

LES ÉQUIPEMENTS

Avec 17 installations communautaires et 2 installations non communautaires (déchèterie de l'Agglopolé Provence pour Coudoux et déchèterie de SITA SUD pour Les Pennes Mirabeau) les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 19 500 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement : Aix Est et Ouest.

Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

La construction de la nouvelle déchèterie des Pennes Mirabeau a commencé en juin 2011 au lieu dit « la Grande Colle ».

Ce nouvel équipement remplacera en février 2012 l'ancienne déchèterie appartenant à la société SITA et située au Jas de Rhodes.

Avec cette nouvelle installation, le Pays d'Aix comptera 18 déchèteries (construites par la CPA ou transférées par les communes).

Construction de la déchèterie des Pennes Mirabeau



Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes Lubéron Durance, la déchèterie de Pertuis est utilisée par la population de la Communauté de Communes Lubéron Durance, en contrepartie, la Communauté utilise le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les ISDND et pour l'évacuation de la Collecte Sélective vers le centre de tri de Bronzo.

Il existe trois « points verts » : un à Puyricard, un à Saint Marc de Jaumegarde et un à Vauvenargues, où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Mise en sécurité des déchèteries



Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes, la CPA a décidé d'anticiper la réglementation à venir qui devrait exiger la mise en place de garde corps y compris au niveau des zones de déchargement.

La solution retenue « banque de déchargement » déjà en place sur les déchèteries construites récemment (La Roque d'Anthéron, Meyrargues et bientôt les Pennes Mirabeau) permet d'assurer la sécurité des usagers tout en limitant les contraintes au moment du vidage

L'objectif de la CPA est d'équiper l'ensemble des déchèteries avant la fin de l'année 2013.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme trop fréquents et les vols de métaux, la CPA a décidé d'équiper ses déchèteries de système de vidéo surveillance. Ainsi en 2011, les déchèteries de Bouc Bel Air, Aix-en-Provence, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil et Vitrolles ont été équipées.

LES SERVICES

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, ces installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- Quantités limitées à 1,5 m³ par jour.
- Déchets Dangereux des Ménages uniquement pour les particuliers.

LES DÉCHÈTERIES – Pour toute information : 0810 00 31 10

AIX La Parade Chemin du Château Lafarge Route des Milles Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	PUYLOUBIER Quartier le Défends Mardi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : Fermé
BOUC BEL AIR Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	LE PUY SAINTE REPARADE Chemin d'Arles Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
COUDOUX (La Fare/Agglopolé) Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Du 1^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30-17h30 Mardi au samedi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h Dimanche et jours fériés : 8 h 30 – 12 h Du 1^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 15 h – 19 h Mardi au samedi : 8 h – 12 h / 15 h – 19 h Dimanche et jours fériés : 8 h – 12 h	ROGNES Chemin des Garrigues Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
EGUILLES Quartier du Ponteuil Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	LA ROQUE D'ANTHÉRON Lieu dit Les Grands Ponts Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
LAMBESC ZA avenue Fernand Julien Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	ROUSSET Quartier les Farges – CD 56 Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
LES PENNES MIRABEAU Avenue Paul BRUTUS Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	SAINT CANNAT Quartier de la Lecque Lundi au samedi : 8 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
MEYREUIL Quartier du Défens Valbriant Chemin des Charbonnières Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	SAINT PAUL LEZ DURANCE Zone du Castelet Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Samedi : 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
PERTUIS Quartier Gourre d'Aure Lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h 30 – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	VENELLES Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
PEYROLLES ZA du Val de Furance – CD 63 A Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	VITROLLES ZI les Estroublans Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h
MEYRARGUES Chemin de l'Espougnac Mardi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.



L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puylobier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2011
Aix-En-Provence	ORTEC ENVIRONNEMENT
Bouc Bel Air	ORTEC ENVIRONNEMENT
Eguilles	SOPHED
La Roque d'Anthéron	PROVENCE VALORISATION
Lambesc	PROVENCE VALORISATION
Le Puy Sainte Réparate	SOPHED
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	SOPHED
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puylobier	CPA/SITA SUD
Rognes	ORTEC ENVIRONNEMENT
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	PROVENCE VALORISATION
Saint Paul lès Durance	SILIM
Venelles	SOPHED
Vitrolles	COVED

La CPA a signé une convention avec la société Ecologic dans le cadre de la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ce partenariat permet à la collectivité de percevoir des aides à la valorisation des produits séparés.

En effet, sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Electroménagers Froid : congélateur, réfrigérateur
- les Gros Electroménagers hors Froid : machine à laver, gazinière
- les Ecrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur, jouet enfant, hifi



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Ces installations offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire en déchèterie. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seuls une partie des encombrants et les déchets amiantés sont traités par enfouissement particulier selon des conditions strictes de stockage.

Les filières de déchets collectés en déchèteries

Matières collectées	Mode de traitement	Filière CPA AU 31/12/2011
Bois	Valorisation matière	VEOLIA via Valecobois à Vitrolles
Gravats	Valorisation	Durance granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
Végétaux	Valorisation par compostage	Macagno à Pertuis, Vert Provence à Fuveau ou Biotechna à Ensues
Cartons	Valorisation matière	VEOLIA Via Coudouret à Pertuis ou VEOLIA à Vitrolles
Métaux	Valorisation matière	Proposée par les prestataires des déchèteries
Huile minérale	Valorisation thermique ou par régénération	
Huile végétale	Régénération	
Batteries	Valorisation matière	SPUR/ Solamat Merex à Rognac
DDM + bidons souillés	Incinération et valorisation	
Amiante	Enfouissement classe II	Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau
D3E	Valorisation	Ecologic/ Micr'orange/TRIADE à Rousset
Encombrants	Enfouissement	Arbois à Aix, Malespine à Gardanne, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau
	Valorisation	Provence Valorisation à Istres, VEOLIA à Marseille SOPHED via BPA à Gardanne

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une augmentation de la fréquentation des déchèteries (+ 14 % par rapport à 2010), avec un phénomène de répartition du flux sur toutes les installations communautaires.

En 2011, un pointage confirme la répartition des apporteurs par catégorie: 80 % sont des particuliers, 18 % des artisans et 2 % des collectivités.

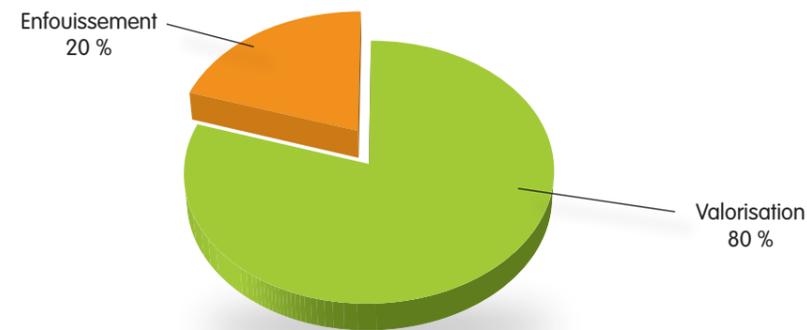
	2 007	2 008	2 009	2010	2011
Population ---->	344 047	345 264	366 762	369 523	369 679
Aix Parade	48 234	57 888	69 642	95 874	103 351
Bouc Bel Air	57 703	68 452	81 425	76 005	130 997
Eguilles	22 470	26 686	25 213	38 696	39 043
La Roque d'Anthéron	11 519	10 639	12 930	18 377	20 416
Lambesc	27 630	25 703	29 460	28 259	31 173
Le Puy Ste Réparate	20 036	21 972	24 704	29 240	21 269
Les Pennes Mirabeau	17 870	18 502	18 675	20 742	21 787
Meyrargues				10 336	13 102
Meyreuil	19 087	21 056	22 918	22 468	25 373
Pertuis	39 552	39 298	37 999	37 279	43 739
Peyrolles	9 493	14 252	17 325	25 114	26 578
Puylobier	5 023	7 323	6 395	6 960	6 481
Rognes	14 890	16 399	17 678	19 321	20 362
Rousset	47 073	52 580	48 347	38 595	37 327
Saint Paul lès Durance	3 750	4 775	5 752	6 729	6 668
Saint-Cannat	25 026	25 410	25 556	25 894	27 006
Venelles	59 726	59 662	59 715	64 514	68 649
Vitrolles	39 757	38 323	40 370	43 183	49 307
Visites --->	468 839	508 920	544 104	607 586	692 628
Visite/habitant --->	1,36	1,48	1,48	1,64	1,87

Les tonnages des déchèteries

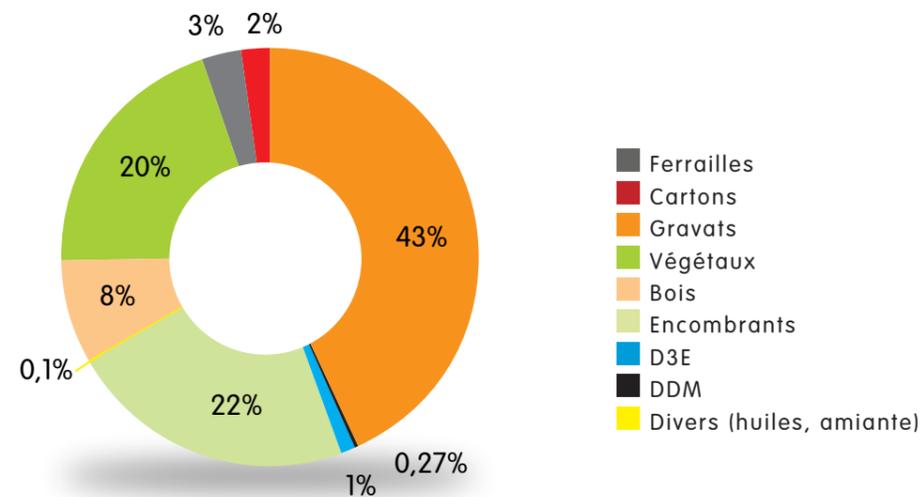
Evolution %	8,8%	3%	-1%	5%	-3%	15%	27%	27%	-1%	3%	2%	28%	0%	14%	4%	-4%	15%	9%	7,3%
Tonnage 2010	16 520	14 988	9 453	1 967	5 269	2 460	6 770	1 432	3 809	10 556	3 585	308	2 112	9 283	3 237	728	6 919	5 623	105 020
Kg / Visite / An	167	117	240	101	163	133	395	139	149	248	138	61	103	284	124	105	116	124	163
Total / Tonnes	17 982	15 391	9 364	2 060	5 085	2 832	8 613	1 815	3 787	10 830	3 660	393	2 102	10 588	3 354	697	7 958	6 125	112 637
Amiante			14,2								5,6			2,6					22
DDM	53	32	27	3	6	12	6	4	19	29	11	3	7	26	8	3	33	22	303
Bois	1642	1300	766	160	288	277	0	170	378	902	275		149	1004	253	73	896	780	9 312
Huiles végétales	0,65					0,19		0,04			0,14		0,06						1
Huiles de vidange	8,1	9,1	3,2	1,0	3,6	1,3	1,1	1,5	4,0	9,6	2,1	1,0	2,8	5,8	1,8	0,9	4,6	3,9	65
Cartons	331	201	124	40	82	47	12	33	81	145	59	34	44	230	48	40	149	141	1 842
Papier	310																		310
D3E	175	69	106			72		12	61	119	61	4	32	69	6	3	188	98	1 074
Ferrailles	701	356	232	3	47	104	158	22	139	364	160	3	79	113	18		343	146	2 991
Encombrants	3595	2517	1697	610	1420	574	3150	299	784	2944	570	256	448	2480	619	244	1735	1390	25 334
Végétaux	3420	3933	2512	385	1210	708	655	402	565	1523	667	92	469	1919	999	71	2267	1158	22 955
Gravats	7745	6972	3883	858	2029	1037	4631	871	1756	4795	1848		873	4738	1402	263	2342	2386	48 429
Total / Visites	103 351	130 997	39 043	20 416	31 173	21 269	21 787	13 102	25 373	43 739	26 578	6 481	20 362	37 327	27 006	6 668	68 649	49 307	692 628
Aix La Parade																			
Bouc Bel Air																			
Eguilles																			
La Roque																			
Lambesc																			
Le Puy																			
Les Pennes																			
Meyrargues																			
Meyreuil																			
Pertuis																			
Peyrolles																			
Puylobier																			
Rognes																			
Rousset																			
St Cannat																			
St Paul																			
Venelles																			
Vitrolles																			
TOTAL 2011																			
TOTAL 2010																			
Evolution %																			
Valorisation																			
Enfouissement																			



Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



Le tonnage global augmente de 7,3 % par rapport à 2010, avec une très forte augmentation des quantités de ferrailles et de D3E due à la mise en place de vidéosurveillance sur certaines déchèteries en 2011.

Le taux de valorisation reste constant avec 80 % des matériaux collectés partent en filière de valorisation.

Les Déchets Dangereux des Ménages :

En 2011, le gisement des DDM (hors amiante) était constitué en majorité de peintures et vernis. Les apporteurs, uniquement les particuliers, sont recensés et le règlement des déchèteries, faisant partie du règlement de collecte, fixe la limite à 10 kg par mois. Les DDM sont en partie incinérés sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

En 2011, pour collecter plus de DDM, une collecte itinérante des Déchets Dangereux des Ménages, décidée à la Commission Déchets du 04 novembre 2010, s'est déroulée au 3ème trimestre 2011 sur une dizaine de communes du Pays d'Aix éloignées d'une déchèterie à savoir Cabriès, Châteauneuf le

Rouge, Fuveau, Mimet, Simiane, Le Tholonet, Vauvenargues, Ventabren ainsi que sur Puyricard et le centre ville d'Aix en Provence.

Chaque tournée a été organisée de façon similaire, un technicien chimiste doté du matériel nécessaire (véhicule, équipement de sécurité...) était mobilisé deux fois une demi-journée afin d'accueillir, conseiller la population et récupérer les déchets apportés.

2 tonnes ont ainsi été collectées et 120 apporteurs se sont mobilisés.

Une nouvelle campagne sera réalisée en 2012 sur les mêmes communes.

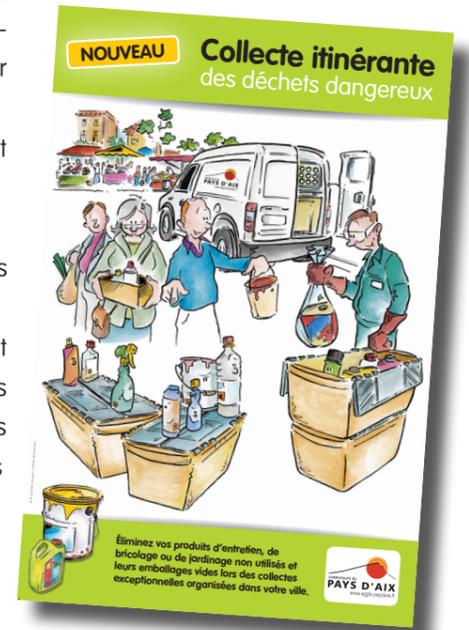
Les déchets d'amiante apportés par les ménages sont uniquement collectés sur les déchèteries de Rousset, Peyrolles et Eguilles (service strictement réservé aux particuliers). Ils sont dirigés vers des centres d'enfouissements spécialisés de classe II, spécialement aménagés.

Concernant les D3E, l'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 1074 tonnes en 2011 constituées notamment de :

- 37 % d'écrans de téléviseur, de moniteur, ...
- 19 % de Gros Electroménagers Hors Froid (GEM HF) : machine à laver, gazinière,...
- 21 % de Gros Electroménagers Froid (GEM F) : congélateur, réfrigérateur,...
- 23 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur...

Le taux de valorisation des encombrants après passage en centre de tri avoisine 85 % (valorisation matière 38% et valorisation énergétique en cimenterie 47%), ce qui représente un tonnage de l'ordre de 2 649 tonnes pour les déchèteries de La Roque d'Anthéron, Lambesc et Saint Cannat.

Parmi les 732 tonnes d'encombrants collectées au porte à porte sur la ville d'Aix-en-Provence passant par le centre de tri de Véolia, 55% sont valorisées. Ces tonnages sont pris en compte dans le tableau Bilan des tonnages des déchèteries page 61.



LE TRANSPORT : LES CENTRES DE TRANSFERT

LES EQUIPEMENTS

Près de 80 % des ordures ménagères communautaires transitent sur cinq installations. Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et le site de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes LUBERON DURANCE, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les Ordures Ménagères du Val de Durance.

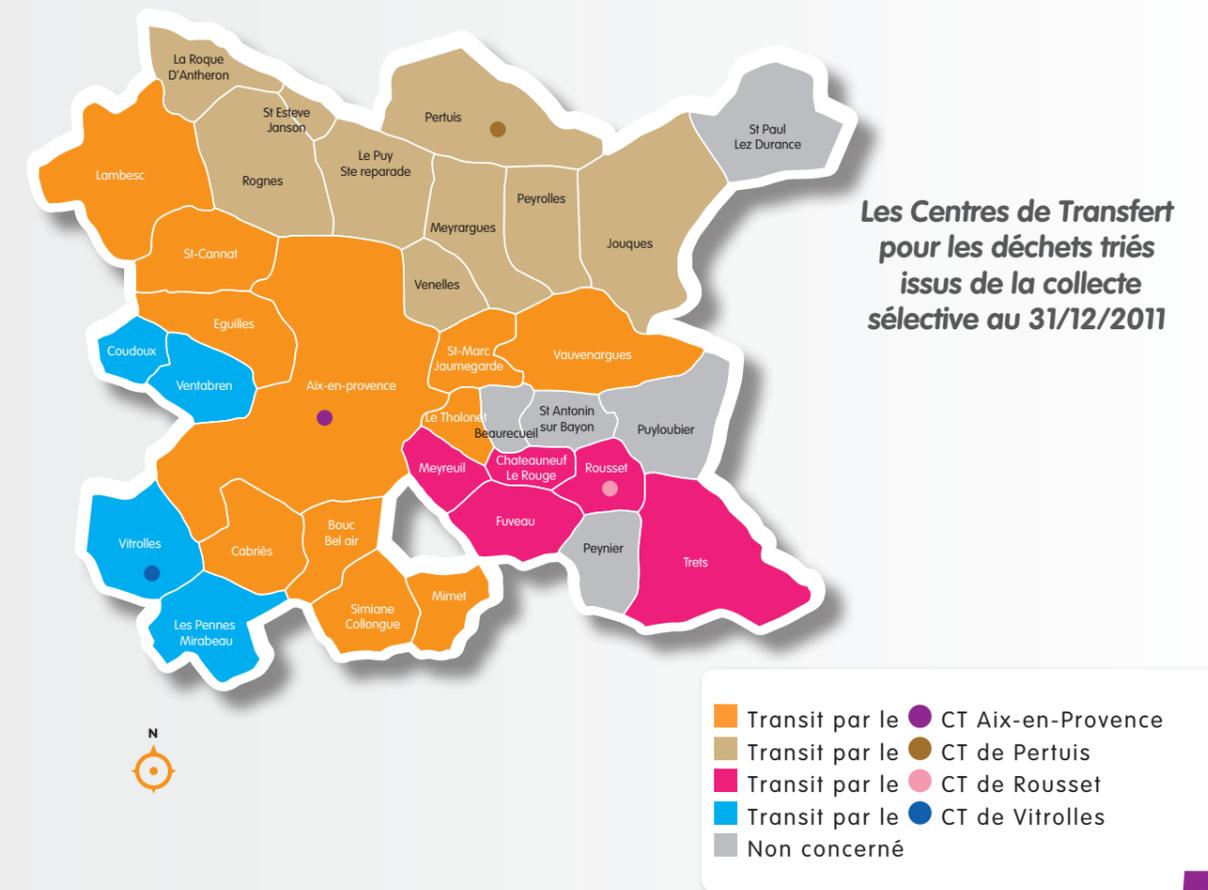
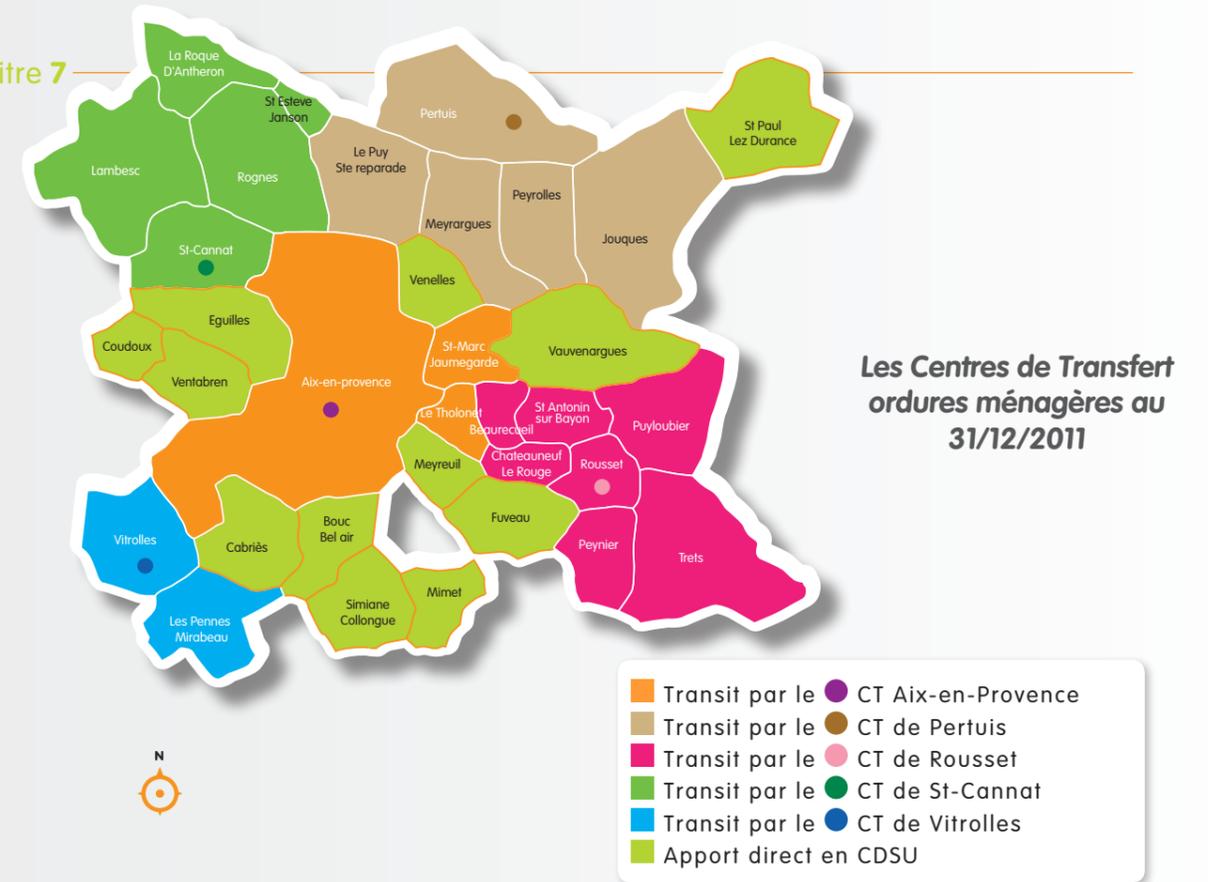
Les Centres de Transfert :

CENTRE DE TRANSFERT	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUE
Aix-en-Provence	OM EMR JRM VERRE	Compaction Caisson ouvert
Pertuis	OM EMR	Fond mouvant compaction
Rousset	OM EMR	Fond mouvant Compaction
Saint-Cannat	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM EMR	Fond mouvant Fond mouvant

Les travaux de modernisation du centre de transfert de Vitrolles, débutés en 2010, se sont achevés en 2011. Ils permettent de réceptionner et de transférer les produits de la collecte sélective et des ordures ménagères dans des conditions optimums.

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

chapitre 7



Pour les ordures ménagères

LES SERVICES

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire communautaire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (soit 1 semi remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel communautaire et par des opérateurs privés.

COMMUNES	MATIÈRES	OPÉRATEUR AU 31/12/11	TRANSPORTEUR AU 31/12/11
Aix-en-Provence	OM	CPA	CPA
	CS	CPA	SITA
Pertuis	OM	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LUBERON DURANCE	SILIM
	CS		
Rousset	OM CS	CPA	SITA
Saint Cannat	OM	PROVENCE VALORISATION	PROVENCE VALORISATION
Vitrolles	OM CS	COVED	COVED

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les centres de transfert, sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

	Tonnage OM 2011	Hors CT	Centre de Transfert					
			Aix	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset	
			80%					
		20%	43%	15%	6%	10%	6%	
Aix-En-Provence	56 305	238	56 066					
Beaurecueil	241							241
Bouc Bel Air	4 510	4 156	310					44
Cabriès	3 392	3 387	5					0
Chateauneuf le Rouge	625	3						622
Coudoux	1 065	1 065						
Eguilles	2 145	2 145						
Fuveau	3 078	3 071	1					6
Jouques	1 109						1 109	
La Roque d'Anthéron	1 729	45				1 683		
Lambesc	2 956					2 956		
Le Puy Sainte Réparate	1 952	407					1 545	
Le Tholonet	593		593					
Les Pennes Mirabeau	6 269	404		5 865				
Meyrargues	1 200						1 200	
Meyreuil	1 789	1 771						18
Mimet	1 412	1 411	1					
Pertuis	8 376	347	2				8 026	
Peynier	1 473	71	4					1 398
Peyrolles en Provence	1 501	501					999	
Puylobier	670	4						666
Rognes	1 562					1 562		
Rousset	1 748	4						1 745
Saint Antonin	57							57
Saint Cannat	1 786					1 786		
Saint Estève Janson	131	17				114		
Saint Marc Jaumegarde	301		301					
Saint Paul lès Durance	439	438	1					
Simiane Collongue	1 740	1 606						134
Trets	3 697	207	1					3 489
Vauvenargues	263	261	2					
Venelles	2 944	2 610					335	
Ventabren	1 426	1 426						
Vitrolles	13 837	296	1	13 540				
TOTAL	132 321	25 891	57 290	19 405	8 101	13 214	8 420	
		25 891						

106 430

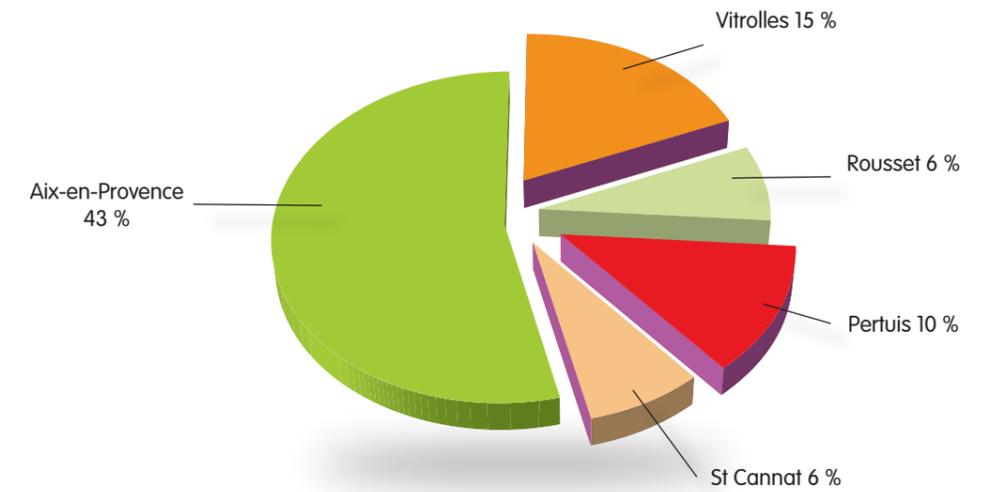


Pour la collecte sélective au porte à porte

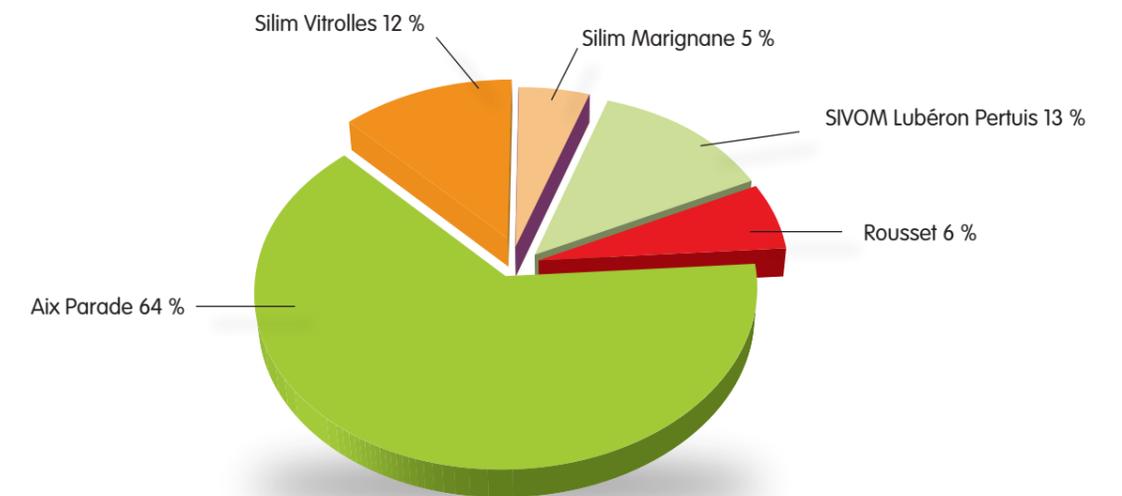
	Tonnage CS 2011	Centre de transfert				
		Silim Marignane	Aix-Parade	Silim Marignane	Pertuis	Rousset
		5 %	64%	12%	13%	6%
Aix en Provence	4 012		4 012			
Bouc Bel Air	491		491			
Cabriès-Calas	278		278			
Chateaneuf le Rouge	82		3			79
Coudoux	35			35		
Eguilles	197		197			
Fuveau	132		15			117
Jouques	75				75	
Lambesc	196		196			
La-Roque d'Anthéron	68				68	
Le-Puy Sainte Réparate	123				123	
Les-Pennes Mirabeau	749	471	132	145		
Le-Tholonet	148		148			
Meyrargues	75				75	
Meyreuil	229		100			129
Mimet	120		120			
Pertuis	420				420	
Peyrolles	123				123	
Rognes	37				37	
Rousset	67		3			64
Saint Cannat	100		100			
Saint Marc de Jaumegarde	52		52			
Simiane Collongue	200		200			
Trets	184		8			176
Venelles	328				328	
Ventabren	105		74	31		
Vitrolles	949			949		
9 575		471	6 129	1 161	1 248	566



Répartition par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition par quai de transfert pour la collecte sélective



LE TRAITEMENT



LES EQUIPEMENTS

Après les opérations de tri préalables, la part résiduelle est traitée par enfouissement.

Le traitement des déchets ultimes, du territoire communautaire, est réalisé par enfouissement sur des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) conformes réglementairement. Ces déchets ultimes sont envoyés sur 5 sites d'enfouissement : l'Arbois à Aix en Provence, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau, Vautubière à La Fare Les Oliviers, Malespine à Gardanne, et à Ginasservis du SIVOM Verdon.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le ISDND de l'Arbois propriété de la Communauté du Pays d'Aix :

Aspect réglementaire

L'installation dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation N° 157-2010PC du 8 juillet 2010 avec fin de validité en 2015. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1er janvier 1997.

Afin d'une part de mettre en cohérence la capacité technique avec la durée autorisée et d'autre part de permettre le choix et la création d'unités complémentaires de valorisation des déchets, la communauté a engagé, en 2010/2011, les études préalables à la prolongation de l'autorisation d'exploiter.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- Installation de stockage de déchets non dangereux
- Trois bassins d'enfouissement
- Déchets acceptés (Déchets Ménagers) et Assimilés essentiellement
- Vide de fouille restant fin 2011 : 900 000 m³
- Traitement annuel 150 000 tonnes
- Capacité totale 3 500 000 tonnes de déchets



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres de la communauté. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1er décembre 2010 par la société DELTA DÉCHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- Diviser les risques environnementaux,
- Réaliser les investissements au fur et à mesure des besoins et lisser les dépenses,
- Réaliser des ouvrages conformes à la réglementation du moment avec des technologies et des matériaux actualisés.

La chronologie

Le bassin n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et le dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1er octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2015.

A la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages de la communauté, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre communautaire.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5% environ, afin de permettre l'accueil des déchets des nouvelles communes adhérentes à la communauté depuis 2003.

- L'exploitation d'une Installation de Stockage conduit principalement à la génération des deux sous produits suivants :
- Des Lixiviats : il s'agit de jus de déchets, les eaux pluviales se chargent en éléments polluants au contact des déchets. Les dispositifs étanches constituant les casiers permettent de les collecter en vue de les traiter dans des conditions environnementales satisfaisantes ;
- Et du Biogaz : gaz issus de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane. Ce sont des gaz à effet de serre très impactant (14 fois plus polluant que CO₂) et présentant un potentiel énergétique intéressant puisque proche du Gaz Naturel.

Lixiviat. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :



1 - comme apport hydrique dans un processus de compostage des végétaux issus des déchèteries. L'installation de compostage, éprouvée en 2003, permet d'obtenir un compost conforme à la norme NFU 44095. Ce produit sert à la végétalisation du site, il est utilisé en amendement organique pour la couverture des bassins dont l'exploitation est terminée.

2 - comme accélérateur de la dégradation des déchets. C'est le



principe du bioréacteur. La recirculation contrôlée des lixiviats dans les bassins associée à une couverture imperméable des casiers permet à la fois de maîtriser l'humidité au sein du massif de déchets et d'optimiser le captage des biogaz générés par la dégradation des déchets. La production de biogaz se trouve concentrée et le processus contribue à l'amélioration du potentiel énergétique valorisable du site ainsi qu'à la diminution significative des Emissions de Gaz à Effet de Serre et augmentera la durée de vie du bassin de 1 à 1,5 ans.

Les excédents de lixiviats sont pompés et traités dans une station d'épuration agréée.

Biogaz : La fermentation anaérobie des déchets enfouis produit des biogaz, pour lesquels un contrat de concession a été signé fin 2007 avec un opérateur qui a en charge la valorisation électrique du gisement.

A partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, c'est-à-dire provenant d'une source d'énergie renouvelable,

pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12.000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39.000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.

L'installation réalisée consiste essentiellement à la mise en place d'installation de déshydratation-traitement du biogaz et de groupes électrogènes. Elle a été mise en place en mars 2010 et permettra le traitement de 2.000 Nm³ de biogaz par heure et correspondra à une puissance électrique installée de 4,2 MW. Cette électricité verte sera revendue à EDF. Le chiffre d'affaire prévisionnel s'élève à 42 millions d'euros sur 15 ans.



LES SERVICES

Le centre de l'Arbois est ouvert :

Pour tous les opérateurs

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00.

Le samedi et jours fériés de 6h00 à 13h00.

Les apporteurs doivent être préalablement déclarés.

Il est fermé le dimanche, le 1er mai et le 1er janvier.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer le service et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis.

Les déchets acceptés relèvent essentiellement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux.

Condition d'acceptation des apporteurs.

En préalable à tout apport, chaque apporteur est tenu d'établir un Certificat d'Acceptation Préalable qui précise le type, la quantité et la provenance des déchets. L'examen des déclarations permettra de se déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs.

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur à la Communauté au prix du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées par l'opérateur aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le Conseil de Communauté.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat de la communauté. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2010 est de 62 € hors taxes auxquels s'ajoutent 17 € de TGAP et la TVA en vigueur.

Analyses et contrôles.

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux :

Sur les déchets

Pesées, contrôle visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle trimestriel sur véhicules pris au hasard.

chapitre 7

Sur les eaux du site

Contrôle des eaux souterraines sur 8 piézomètres et 3 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

Sur les lixiviats

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

Sur les biogaz

Contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

Sur le bruit

Des mesures annuelles sont effectuées.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

Le site de l'Arbois, certifié ISO 14 001 depuis Août 2006, a renouvelé en 2009 sa certification attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

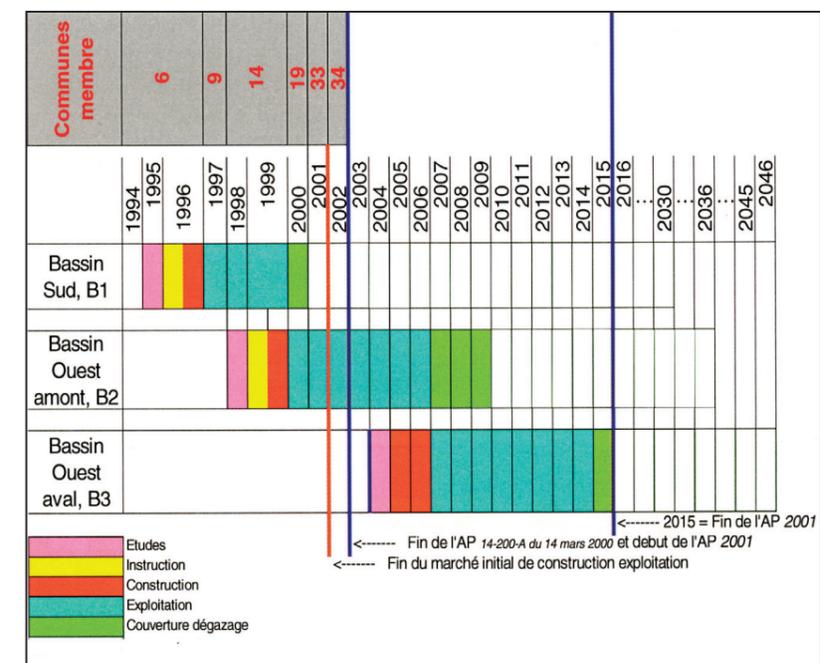


La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, de la communauté, de l'exploitant du site. Elle se réunit une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage, en 2011 elle s'est déroulée en mai.

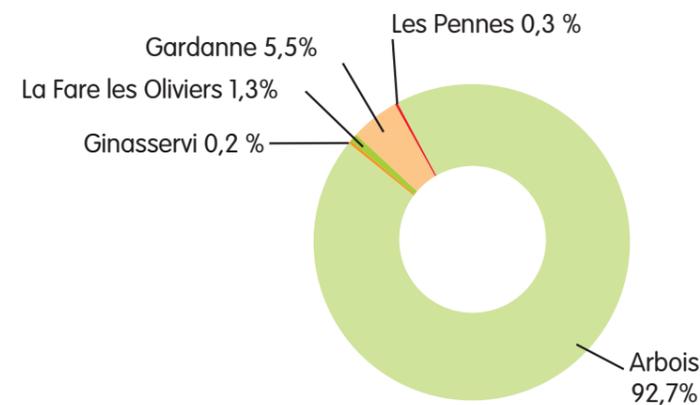
Les phases de vie de l'installation.



LES INDICATEURS TECHNIQUES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte, des encombrants des déchèteries et les refus de tri des collectes sélectives PAP et PAV sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Destination des ultimes des collectes en porte à porte – 132 321 tonnes



Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

Tonnages OMR 2011	Total	Les Pennes	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne	Ginasservi
Aix-En-Provence	56 305		56 305			
Beaurecueil	241		241			
Bouc Bel Air	4 510		3 676		834	
Cabriès	3 392		3 073		319	
Chateauneuf le Rouge	625		625			
Coudoux	1 065			1 065		
Eguilles	2 145		2 145			
Fuveau	3 078		400		2 678	
Jouques	1 109		1 109			
La Roque d'Anthéron	1 729		1 729			
Lambesc	2 956		2 956			
Le Puy Sainte Réparate	1 952		1 952			
Le Tholonet	593		593			
Les Pennes Mirabeau	6 269	362	5 908			
Meyrargues	1 200		1 200			
Meyreuil	1 789		219		1 571	
Mimet	1 412		125		1 287	
Pertuis	8 376		8 376			
Peynier	1 473		1 434		38	
Peyrolles en Provence	1 501		1 501			
Puylobier	670		666		4	
Rognes	1 562		1 562			
Rousset	1 748		1 745		4	
Saint Antonin	57		57			
Saint Cannat	1 786		1 786			
Saint Estève Janson	131		131			
Saint Marc Jaumegarde	301		301			
Saint Paul lès Durance	439		131*			307*
Simiane Collongue	1 740		1 192		548	
Trets	3 697		3 684		13	
Vauvenargues	263		263			
Venelles	2 944		2 944			
Ventabren	1 426		741	686		
Vitrolles	13 837		13 837			
Total CPA	132 321	362	122 605	1 751	7 296	307
		0,3%	92,7%	1,3%	5,5%	0,2%

Collecte porte à porte OMR

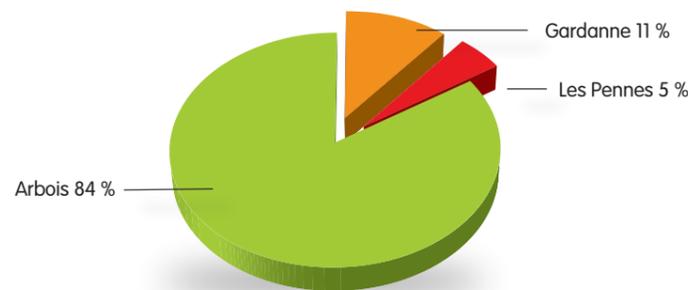
* 307 tonnes collectées par le SIVOM du Verdon en point de regroupement et enfouies au Centre de Ginasservi, 131 tonnes collectées par les services de la CPA et enfouies à l'Arbois.

Le tableau suivant présente les tonnages des encombrants et apports divers des services techniques des communes et des déchèteries :

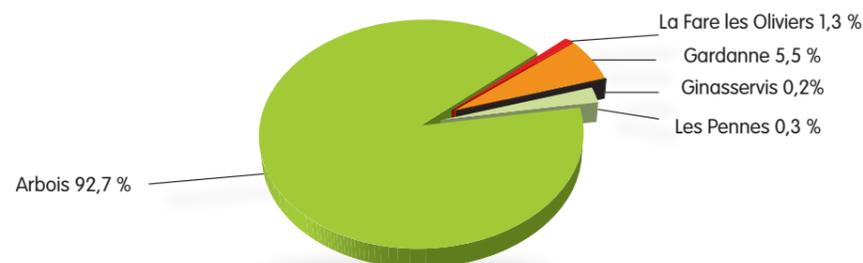
Tonnages encombrants non valorisable et apports divers communes 2011	Total	Les Pennes	Arbois	Gardanne
Aix Parade	3 272	419	2 854	
Vitrolles	4 020		4 020	
Bouc Bel Air	2 501		2 501	
Venelles	1 555		1 555	
Peyrolles	570		570	
Le Puy Ste Réparate	515		515	
Les Pennes Mirabeau	740	740		0
Mimet	0			0
Rognes	448		448	
Pertuis	2 944		2 944	
Rousset	1 249		0	1 249
Puylobier	120			120
Eguilles	1 479		1 479	
Saint Paul lès Durance	244		244	
Simiane Collongues	42		0	42
Meyreuil	724		6	718
Meyrargues	299		299	
La Roque d'Anthéron	40		40	
Lambesc	69		69	
Saint Cannat	40		40	
Apports divers	260		63	198
TOTAL	21 131	1 159	17 646	2 326
		5%	84%	11%

Au total, ce sont 153 452 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères, encombrants et apports divers des communes) qui sont traitées sur les 5 sites d'enfouissement

Destinations des encombrants et des apports divers des communes - 21 131 Tonnes



Sites d'enfouissement tous déchets - 153 452 tonnes



L'ISDND de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDND de l'Arbois reçoit les déchets ultimes des ménages et des déchèteries ainsi que des DIB d'entreprises du territoire de la communauté.

Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 7 000 tonnes en 2011. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence de la CPA.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs par l'exploitant du site au tarif voté par le Conseil de la communauté en début de chaque année.

Pour les prestations communautaires, l'exploitant est rémunéré par la communauté au tarif du marché d'exploitation. L'exploitant reverse ensuite :

- A l'État, la TVA
- A l'ADEME le produit de la TGAP
- A la CPA la part des amortissements sur le quota DIB.



Utilisation des Centres de Stockage de déchets Ultimes
du périmètre communautaire
(OM + Encombrants 2011 en tonnes)

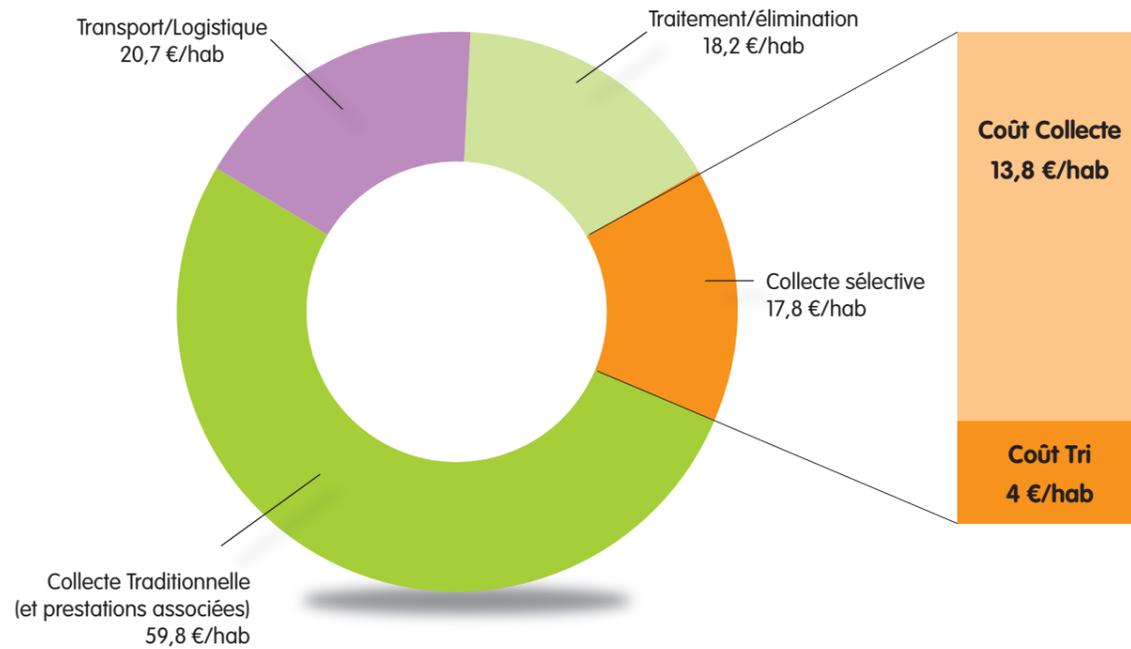


LES INDICATEURS FINANCIERS

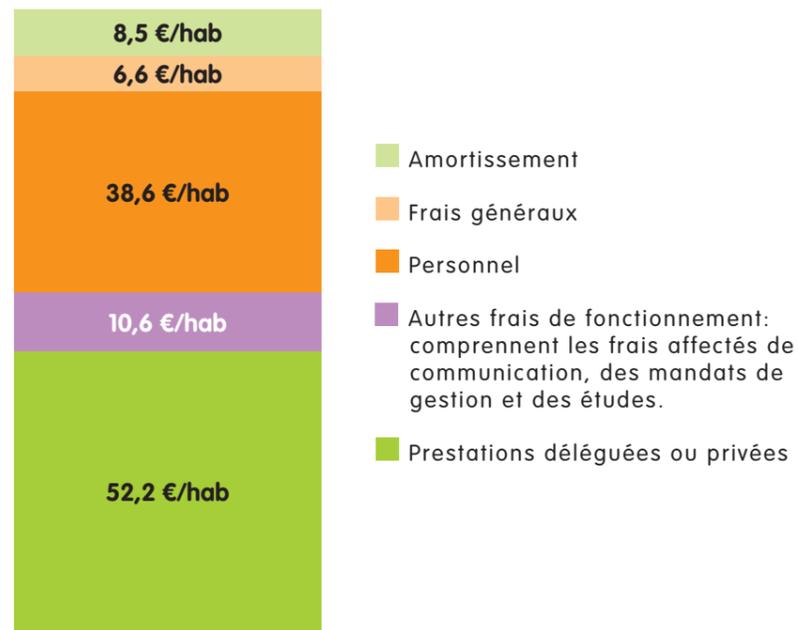
LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE

Les coûts de la compétence déchets sont présentés **globalement** : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population DGF communautaire 2011).

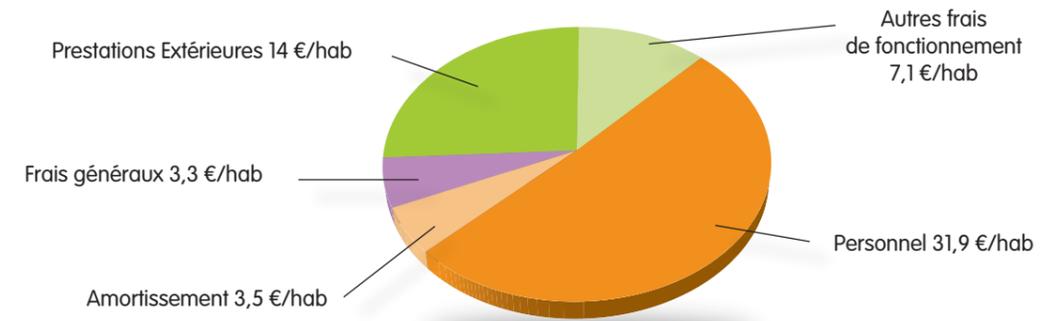
Coût global 2011 décomposé par service 116,5 €/habitant (population 2011)



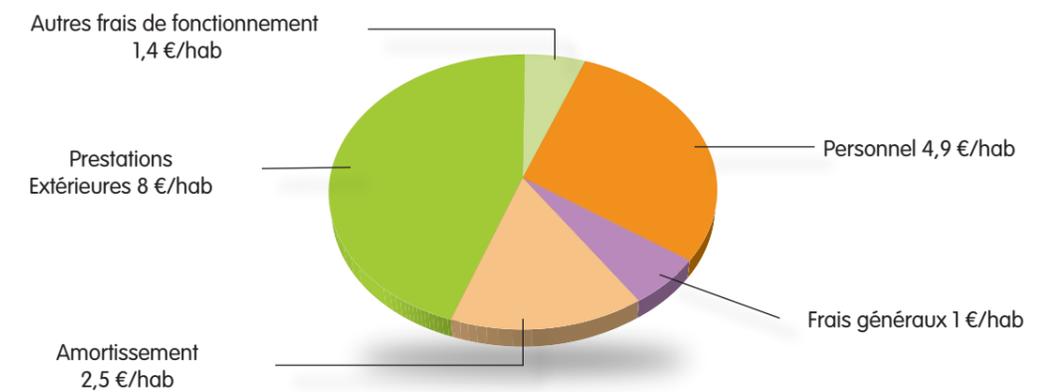
Compétence Déchets - Coût 2011 par fonction 116,5 €/habitant (population 2011)



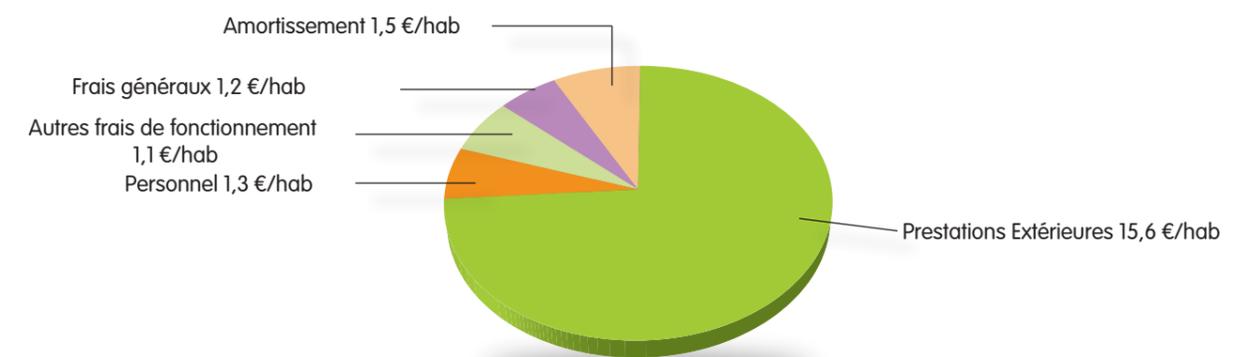
Collecte Traditionnelle 59 €/hab



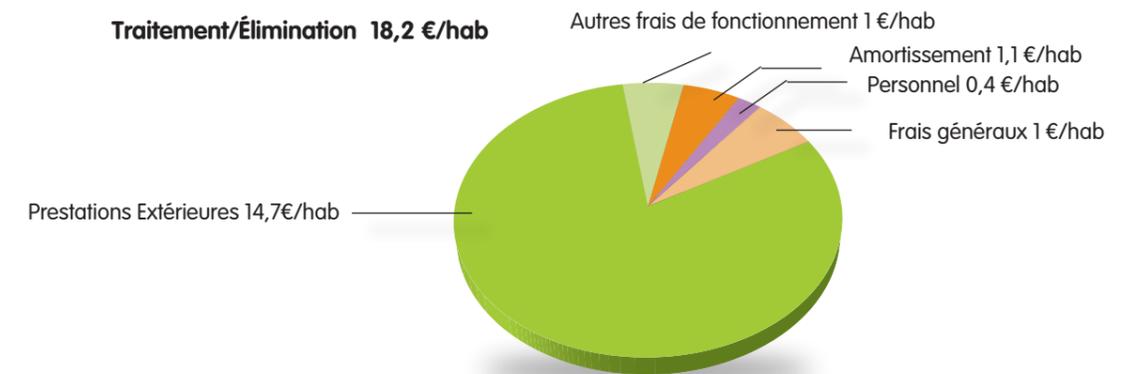
Collecte Sélective 17,8 €/hab



Transport / Logistique 20,7 €/hab



Traitement/Élimination 18,2 €/hab



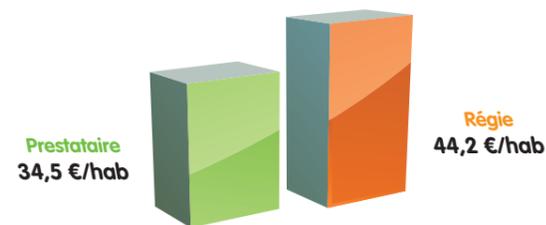
LES COÛTS DÉTAILLÉS DE SERVICES DE COLLECTE AU PORTE À PORTE

Une analyse détaillée a été faite pour :

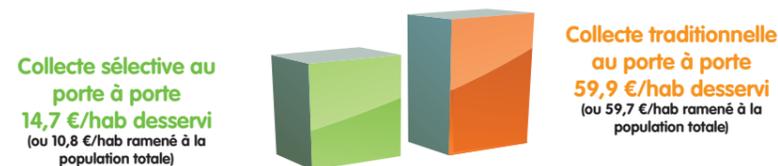
Les collectes au porte à porte regroupant les coûts de collecte (collecte des déchets résiduels et sélectives), les amortissements et le personnel dédié spécifiquement aux collectes, exprimé selon :

- Les coûts moyens de collecte sont décomposés en Régie et Prestations.
- Les coûts de collecte en porte à porte des déchets ménagers et de collecte sélective ramenés à l'habitant desservi

Coût moyen 2011 des collectes au porte à porte (Collecte traditionnelle et sélective) à l'habitant desservi en régie et en prestation



Coût 2011 de la collecte au porte à porte des déchets résiduels et de la collecte sélective.



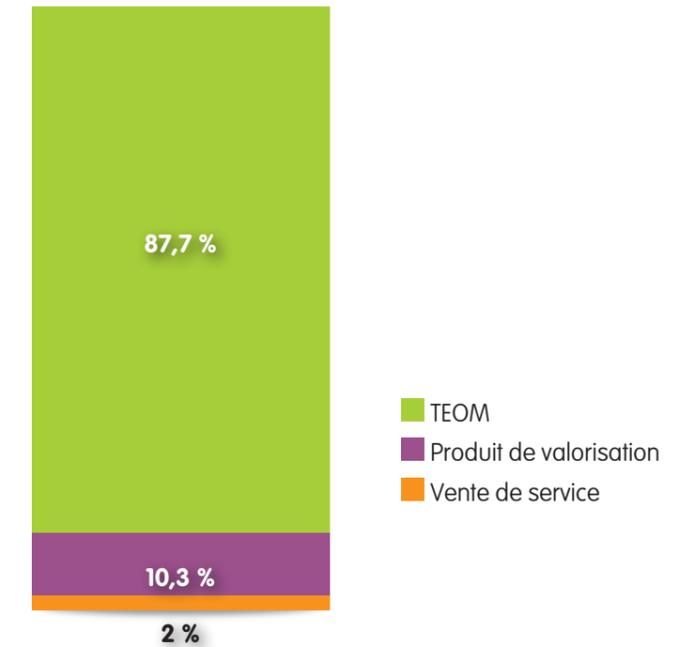
A noter :

Pour la Collecte au porte à porte des déchets résiduels : 136 162 habitants sont desservis par une collecte déléguée à un prestataire privé et 232 525 habitants par les services de la Régie communautaire.

Pour la Collecte Sélective : 99 049 habitants sont desservis par une collecte déléguée à un prestataire privé et 173 286 habitants par les services de la Régie communautaire.

LES RECETTES ET FINANCEMENTS DES SERVICES

Compétence Déchets - Financement 2011 du service 116,5 € par habitant (population 2011)



Les recettes de la compétence proviennent à :

- 87,7 % de la TEOM,
- 12,3 % des différentes recettes : issues des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Ademe, issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière via Eco-Emballages et des déchèteries), issues de la vente de service (traitement) et de la régie compostage.

 **BILAN 2011**



Sur l'ensemble du territoire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : 132 321 tonnes, **soit 358 kg/hab/an**
- la collecte sélective et séparative : 19 355 tonnes, **soit 52 kg/hab/an**
- les déchèteries : 112 637 tonnes, **soit 305 kg/hab/an**

Au total 264 314 tonnes de DMA sont collectées, **soit 714 kg/hab/an**

Sur les 264 314 tonnes de DMA collectés, 107 405 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 40,6 % du tonnage total (contre 40% en 2010).

- Concernant **la prévention des déchets**, la démarche engagée par la Communauté a réussi à mobiliser 130 acteurs de la société civile au sein de groupes de réflexion afin de proposer des actions concrètes à développer sur la période 2012/2015 pour limiter la quantité de déchets présentés au service public.

Parmi les actions de prévention menées en 2011, la poursuite du programme de mise en place de composteurs a permis de distribuer 3 040 composteurs individuels. Depuis 2006, ce sont plus de 12 000 foyers qui ont été équipés.

Les thèmes de la prévention font partie intégrante des programmes de sensibilisation dans les écoles primaires. 251 classes ont bénéficié d'une intervention sur les sujets du compostage et de la valorisation des déchets, soit 6 300 enfants.

Des opérations pilotes ont également été menées :

- Sur le centre ville d'Aix en Provence afin de

sensibiliser les commerçants aux sur-emballages. Une quarantaine de commerces ont participé à l'opération en distribuant les supports d'information et des cabas aux clients.

- Dans la grande distribution afin de sensibiliser les clients à la consommation moins génératrice de déchets.

- Dans le cadre du Schéma Directeur des collectes engagé par la Direction des Collectes, **le règlement de collecte du Pays d'Aix** a été approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011. Ce règlement définit les règles d'organisation et de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers.

- **En matière de sécurité**, le Département Déchets Ménagers a engagé une démarche participative, ayant pour but de diminuer le nombre d'accidents de travail.

- Dans le cadre du programme pluriannuel d'**acquisition de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 52 dispositifs ont été mis en place en 2011. Au total, ce sont 303 colonnes enterrées, semi enterrées ou escamotables qui ont été installées sur 31 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

- Dans le domaine de la collecte, l'année 2011 a permis de poursuivre le développement de la **Collecte Sélective** au porte à porte sur les communes de Coudoux et réajustement du mode de collecte sur Ventabren.

Les performances de la collecte sélective (PAV et PAP) sont :

+8,69% d'Emballages , +1,81% de Journaux Magazines et +3,55% de Verre, soit un total de 18 877 tonnes collectées dont 16 605 valorisées

La collecte séparative des cartons des commerçants a été étendue à la commune de Pertuis et sur le périmètre du centre ville d'Aix-en-Provence avec un véhicule électrique. Ce sont au total 478 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton.

La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA a permis de collecter 33 tonnes et de les valoriser

- **Les marchés de collecte** sur les périmètres de Vitrolles et du secteur Nord Ouest ont été renouvelés.

- En 2011, **la communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix. Un effort particulier a été mis en œuvre lors de la mise en place de nouveaux équipements de collecte sélective puisque des Kits de communication ont été distribués à la population concernée. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées auprès des habitants des centres ville de Châteauneuf-Le-Rouge et d'Aix-en-Provence, ainsi que sur le quartier de la Duranne. De plus les conseillers du tri ont sensibilisé les habitants du Pays d'Aix sur le tri lors de la tenu de stands sur les différentes manifestations événementielles. Enfin, des formations ont été effectuées auprès des bailleurs, et partenaires en matière de collecte sélective.

- **Dans le domaine du traitement**, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population. Les services de proximité rendus sur les **déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des

encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDM.

- **Le tri des encombrants**, a permis de détourner 2 600 tonnes vers les filières de valorisation. La filière D3E mise en place sur l'ensemble des déchèteries a permis de collecter 1074 tonnes en 2011.

Au global, ce sont 80 % des déchets collectés en déchèteries qui entrent en filière de valorisation.

- Pour baisser la toxicité de nos déchets, pour la première fois en 2011 une **collecte itinérante des déchets dangereux** a eu lieu dans les communes les plus éloignées d'une déchèterie.

Concernant le service rendu en déchèterie, les enquêtes de satisfaction réalisées sur les déchèteries du Puy Ste Réparate, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Rognes, St-Paul lez Durance et Peyrolles **confirme un taux de satisfaction à 80 % des usagers interrogés.**

- Afin de lutter contre les actes de vandalisme trop fréquents et les vols réguliers de métaux, la CPA a décidé d'équiper ses déchèteries de **systèmes de vidéo surveillance** ; ainsi, en 2011, en plus de la déchèterie de Venelles, Pertuis et Peyrolles, les sites de Bouc Bel Air, Aix-Parade, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil et Vitrolles ont été dotés d'un système équivalent.

- Les **travaux** engagés sur le **Centre de Transfert** de Vitrolles ont été aboutis en juin 2011 et ont permis d'augmenter la capacité de réception des produits issus de la collecte sélective.

- **L'ISDND de l'Arbois** reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3ème bassin se poursuit et cela jusqu'à minima sa limite d'autorisation d'exploitation en 2015.



ET APRÈS...

Les orientations de la loi « Grenelle 2 » de l'Environnement du 12 juillet 2010 dans la partie déchets vise à mettre en place une gestion durable des déchets en fixant trois principaux objectifs :

- **Réduire à la source la production de déchets de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années,**
- **Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés.**
- **Diminuer de 15% d'ici à 2012 la quantité de déchets partant en enfouissement et en stockage**

L'atteinte des ces objectifs se décline par une série de mesures et de projets, notamment :

- La poursuite et la mise en œuvre concrète des actions en matière de prévention des déchets sur le territoire communautaire (Compostage collectifs, actions grande distribution,...).
- Le lancement d'un appel à projets pour inciter les associations à créer une ou plusieurs ressourceries sur le territoire communautaire.
- La baisse de la toxicité des déchets en améliorant le captage des déchets dangereux, en particulier en réitérant la collecte itinérante sur les petites communes,
- Le déploiement du suivi qualité auprès des habitants trieurs du Pays d'Aix
- L'augmentation du taux de captage des déchets recyclables issus des ménages
- La mise en œuvre de l'expérimentation d'extension des consignes de tri sur les 4 communes pilotes de la CPA.
- Un travail sur la pérennisation du site de l'Arbois, avec en particulier l'obtention de l'autorisation préfectorale de prolonger l'exploitation du site.
- La veille technologique et réglementaire pour déterminer l'évolution nécessaire du nombre et du type d'équipements de traitement des déchets permettant la réalisation de la politique Communautaire.
- L'ouverture de la nouvelle déchèterie des Pennes Mirabeau, la 18ème de la Communauté, prévu pour 2012 afin d'accueillir les usagers dans des conditions optimums de tri, de sécurité et de confort.
- La mise en œuvre de travaux pour l'amélioration de la sécurité des usagers dans les 18 déchèteries, suivant un programme s'étalant sur deux ans, jusqu'en 2013.
- La mise en œuvre d'actions en matière de sécurité.

■ L'année 2011 a vu la mise en place progressive du plan d'actions de **lutte contre les odeurs** suivant les engagements pris par la CPA :

- Pérennisation des contrats pour le Traitement externalisé des lixiviats.
- Modification de la méthodologie d'exploitation, action sur la réduction des surfaces exploitées et couverture provisoire étanche des zones remblayées en déchets opérationnelles depuis l'automne 2011.
- Mise en place d'un jury de nez et suivi de la perception des nuisances olfactives du site.
- Début des campagnes de mesures d'émissions fugitives, et engagements d'actions correctives suites aux constats.
- Début des travaux du bassin de stockage des lixiviats grande capacité.
- Début des travaux de l'unité de traitement des lixiviats in-situ.

Les constats 2011 (Bilan du jury de nez, rapport de plaintes AIRFOBEP...) semble confirmer l'efficacité des actions engagées qui ont permis de diminuer sensiblement cette problématique d'odeurs.

■ Autre fait marquant de l'année 2011, le dépôt auprès des services préfectoraux du Dossier de **Demande d'Autorisation d'Exploiter** au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a permis de solliciter une prolongation de la durée de vie du site dans les emprises actuelles et sans modification substantielle d'activité.

■ La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 21GWh d'électricité verte, évitant ainsi 1.800 tonnes de CO2 dans l'atmosphère et rapportant 790k€ de recettes nettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75%, la CPA a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2011 une économie de 1.455k€. C'est ainsi un total de 2,25M€ de ressources financières complémentaires pour le fonctionnement des services de la CPA obtenu grâce la valorisation des biogaz.

■ Le maintien cette année, après audit extérieur, de la **certification ISO 14 001** acquise en Août 2006, permet de garantir l'engagement de la Communauté dans sa démarche de qualité environnementale, dans une logique d'amélioration continue des impacts de l'ISDnD.

■ Le site s'est ouvert en 2011 aux **visites de classes de primaire** dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 600 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD ; Des brochures adultes et enfants seront réalisées début 2012.

● **La gestion patrimoniale** des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités de la communauté.

● En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2014.

En 2011, la décharge de Meyrargues a été requalifiée et remise à la commune. Les études et le choix des entreprises ont également été faits pour les décharges de Pertuis et du Puy Ste Réparate, les travaux se réalisant en 2012.



SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT

- ADEME** ➤ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CAV** ➤ Centre d'Apport Volontaire appelé communément déchèterie
- CG 13** ➤ Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- CHR** ➤ Commerces Hôtels Restaurants
- CLIS** ➤ Commission Locale d'Information et de Surveillance
- CR PACA** ➤ Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- CT** ➤ Centre de Transfert
- DDE** ➤ Direction Départementale de l'Équipement
- DDE IC** ➤ Direction Départementale de l'Équipement Service Installations Classées
- DIB** ➤ Déchets Industriels Banals
- DM** ➤ Déchets Ménagers au sens strict
- DMA** ➤ Déchets Ménagers et Assimilés
- DDM** ➤ Déchets Dangereux des Ménages
- EMR** ➤ Emballages Ménagers Recyclables
- ICPE** ➤ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISDND** ➤ Installation de Stackage des Déchets Non Dangereux
- JRM** ➤ Journaux Revues Magazines
- OM** ➤ Ordures Ménagères
- PAP** ➤ Porte à Porte
- PAV** ➤ Points d'Apport Volontaire
- PTM** ➤ Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** ➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** ➤ Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Crédit photos : Photothèque Communauté du Pays d'Aix

Maquette et mise en page : AGGELOS PACA - www.aggelos.fr

Illustrations : CHRISTOPHE SEUREAU

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier recyclé

Mai 2012





Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence CEDEX 1